

LOU BECAN

N° 40

Juillet
2019

Bulletin d'informations municipales
Saint-Julien-en-Vercors



Passage des Drayes du Vercors



Atelier déco de la Fête du Bleu



Le mot du maire

SOMMAIRE

Edito / état-civil	2
Echos des conseils	3
Fête du Bleu	15
Dossier Traversée	16
Grange Marcon	18
Nouvelles des écoles	19
Associations	21
TransVercors	24
Expo salle des fêtes	25
Métiers d'autrefois	26
Nouveaux entrepreneurs	28
Nouveaux habitants	29
Ils nous ont quittés	30
Infos pratique	31
Rétro photos	32

Inauguration des travaux du village (traversée...) et de la station de la Martelière

Samedi 7 septembre à 11h

La vie locale est rythmée par les élections municipales qui, tous les 6 ans - la prochaine fois en 2020 - conduisent à des changements d'équipes. Mais elle l'est tout autant par les mouvements des agents municipaux, avec, à Saint-Julien, en 2019, de profonds renouvellements. En début d'année **Delphine Grève** a quitté le secrétariat, remplacée par **Maylis Léonard**. En juillet, à la cantine, **Marie Brochard** fera valoir ses droits à la retraite. En septembre, **Christine Vignon**, ATSEM partira en disponibilité et, information de dernière minute, sera remplacée par **Laurence Drogue**. **Michèle Bonnard** enfin, en disponibilité depuis 2014, prendra aussi sa retraite en fin d'année. Si l'on ajoute le départ de l'institutrice **Evelyne Lemoigne** remplacée par **Isabelle Benoît**, vous serez amenés à croiser de nombreux nouveaux visages ! L'occasion de souhaiter la bienvenue à nos nouvelles recrues et de remercier chaleureusement ces personnes sur le départ qui ont tant donné à Saint-Julien. Ces agents font vivre au quotidien ces services publics auxquels nous tenons tant. Ce fut d'ailleurs l'un des enseignements des « grands débats » organisés dans le Royans-Vercors : l'attachement des citoyens à tous ces services de proximité. Ces services nous les faisons vivre ici malgré nos faibles moyens; nous les conforterons, avec les futurs aménagements de la grange Marcon ; et nous les défendons enfin en nous mobilisant par exemple pour préserver la trésorerie de La Chapelle que l'on sait menacée. Car tous ces services incarnent la proximité, la solidarité républicaine et donnent du sens à la chose publique. Nous les savons enfin ô combien essentiel à la vie dans nos territoires ruraux. Passez toutes et tous un très bel été !

Pierre-Louis Fillet, maire

AGENDA

Date	Lieu	Manifestation
Vendredi 5 juillet	Café Brochier	Texaco Blues Concert live Blues et folk
Mercredi 24 juillet		Randonnée Botanique « De la Balme aux Clots »
Judi 25 juillet	Eglise Salle des Fêtes Jardin de village	Marché artisans créateurs / 16h30 Conte musical <i>Pierre et le Loup</i> / 17h15 Départ rando concert / 19h00 animations et pique nique / 20h30 concert
Vendredi 26 juillet	Salle des Fêtes	Théâtre, Cie de la Cyrène « Une histoire commune »
4 au 9 août 2019	Salle des Fêtes	Caméra en Campagne
Mercredi 7 août	Eglise	Concert Musique en Vercors, 18h00
Samedi 10 août	Eglise	Concert Musique en Vercors, 18h00
Dimanche 11 août	Terrain de boules	Concours de Pétanque
Judi 15 août	Terrain de boules	Concours de Longue
Lundi 2 septembre	Salle du Fouillet	Conseil Municipal
Vendredi 6 septembre	Café Brochier	Martine boude, Chansons françaises
Samedi 7 septembre	Jardin de village ou Salle des Fêtes	Repas des habitants
Samedi 7 septembre	Village	Inauguration des travaux à 11h00
Lundi 7 octobre 2019	Salle du Fouillet	Conseil Municipal
Lundi 4 novembre 2019	Salle du Fouillet	Conseil Municipal
Mercredi 20 novembre	Salle des Fêtes	Théâtre (Cie itinérante) «Le dimanche de M Dezert»

Janvier à juillet 2019

ILS/ELLES SONT NÉ(E)S

Garance, Hélène Fabre **Collado**, née le 25 février 2019 à La Tronche

ELLES/ILS/ SE SONT MARIÉ(E)S

Raphaël Poncet et **Charlotte Drogue** le 18 mai

ELLES /ILS NOUS ONT QUITTÉ(E)S

Denise Audemard, 69 ans, le 6 février

Lucienne Veyret, née Rimet, 77 ans, le 21 mai

INHUMÉES AU CIMETIÈRE

Yvonne Barral née Fillet, 98 ans, décédée le 11 janvier à Voiron, inhumée le 7 mai

René Battentier, 91 ans, décédé le 8 mai à Lyon, inhumé le 17 mai

Jacqueline Faresse, 83 ans, décédée le 5 juin 2019 à Lyon, inhumée le 11 juin

Bulletin Municipal Lou Becan

Mairie - 26420 Saint-Julien-en-Vercors

Directeur de publication : Pierre-Louis Fillet

Ont participé à ce numéro : Marie-Odile Baudrier, Jean-Luc Destombes, Gilles Chazot, Pierre Hustache, Françoise Chatelan, Maylis Léonard, Delphine Grève, Nadège Fillet, Pierre-Louis Fillet, Jean-Maurice Roche, Gilles Couiller, Bruno Bégou, Chrystelle Faure, Denis Poitou, N° ISSN : 1632-2797 Imprimé à la Mairie en 200 exemplaires

ETAT CIVIL

Les pages de la MAIRIE

Echos des conseils

BÂTIMENTS

► SALLE DES FÊTES

Le montant forfaitaire du chauffage pour deux heures a été réévalué à 7€ contre 6€ auparavant afin de tenir compte de la hausse du prix du carburant. Ce forfait est réservé aux utilisateurs réguliers de la salle des fêtes.

Par ailleurs, le conseil décide d'autoriser exceptionnellement la location de la salle à la journée les week-end pour 100€. Il faudra préalablement obtenir l'aval du conseil municipal et s'assurer qu'il n'y ait pas de demande pour un week-end complet sur les mêmes dates. Cette location à la journée pose en effet des problèmes de logistiques (état des lieux...).

► VENTILATION DE L'ÉCOLE ET DE LA SALLE DU FOUILLET

Un système de ventilation double flux va être installé pour l'école et la salle du Fouillet. Ce nouveau dispositif permettra un renouvellement d'air important et aidera notamment à régler le problème de présence élevée de radon

dans l'école maternelle, constaté depuis de nombreuses années. Ils permettront également d'améliorer le confort thermique de la salle du Fouillet. Le chantier est important puisqu'il faudra renforcer les faux plafonds de l'école et agrandir une trappe afin d'installer le moteur d'où partiront les gaines. Les travaux seront réalisés durant les vacances scolaires d'été. Ils s'inscrivent dans le cadre des chantiers de rénovations énergétiques conduits en partenariat avec le SDED. Coût : 23 000€ HT (entreprise Bellier-Bénistant) / 80% de subventions (SDED, Département et Région).

► TRAVAUX ÉNERGÉTIQUES AU PRESBYTÈRE

Dans le cadre des travaux de rénovation énergétiques, des actions vont être conduites dans le bâtiment du Presbytère, à savoir :

L'installation d'un poêle à granule dans le studio, les locataires des deux autres logements n'ayant pas souhaité un tel équipement. Coût : 3 188€ (entreprise Blanc de Saint-Jean) / 50% de subventions (SDED).

L'isolation des combles ainsi que des rampants d'une pièce située sous les



toits dans l'un des logements avec, pour ce dernier des travaux de remise en état (placo, peinture...). Coût : 11 508€ (entreprise Botalla)

Le changement des huisseries dans les appartements. Coût : 12 181€ (entreprise Serrurerie du Royans).

Ces deux dernières opérations devraient bénéficier de 80% de subventions (SDED, Département et Région)

► ISOLATION PAR L'EXTÉRIEUR DE LA MAIRIE

Plusieurs devis sont en cours de production afin d'isoler le bâtiment de la mairie, par l'extérieur, pour les façades Ouest et Sud, les deux autres ayant déjà été traitées. D'autres travaux seront conduits à cette occasion, notamment le remplacement des huisseries de l'étage ainsi que des interventions

sur la zinguerie. La **mosaïque** du fronton sera reproduite sur un support bois avec le concours de Juliette Barat et fixée en façade au terme du chantier ; le lampadaire sera également légèrement déplacé. L'opération, qui devrait bénéficier de 80% de subventions, ne se concrétisera pas avant 2020.

► CRÉATION D'UN ATELIER TECHNIQUE

Un **atelier communal** est en cours de création dans le garage du bâtiment de la **mairie** (dans la partie sud du bâtiment). L'agent technique ne dispose en effet d'aucun espace de travail adapté. Le 4x4 sera garé dans la grange Marcon. Une dalle a été coulée dans le futur atelier par les services de la CCRV. Les deux grandes portes métalliques seront remplacées par des structures en bois avec des portes d'accès. Le mur sud sera isolé. Pierre-Laurent effectuera lui-même ces travaux. L'entreprise Bellier-Bénistant interviendra pour des travaux électriques et Vercors Tous Service pour la pose d'un point d'eau et d'un WC. Coût : 3 115€ / 80% de subventions.

► TRAVAUX À LA MAIRIE

Plusieurs travaux ont été réalisés dans la mairie notamment la **création de nouveaux rayonnages** et la **dépose d'un radiateur** dans la salle de réunion / archives / bureau du maire; c'est l'entreprise Vercors Tous Service qui a conduit ce chantier (1 047€). D'autres travaux doivent intervenir pour rénover les étagères et le revêtement de sol. Ce programme en cours d'élaboration bénéficiera de 80% de subventions.



La mosaïque se refait une beauté

Au fil des années, la mosaïque ornant le fronton de la mairie s'est détériorée (pluie, gel, vieillesse...).

Aucune trace écrite n'a été retrouvée dans les archives municipales. Il est donc temps de lui venir en aide avant que disparaisse entièrement le motif (drapeau tricolore, faisceau des licteurs, feuilles de chêne, d'olivier, hache et bonnet Phrygien).

Madame Juliette Barat (propriétaire de l'ancienne maison Lody), passionnée d'Art, se propose de refaire cette mosaïque à l'identique. Une fois terminée, celle-ci sera incluse dans la façade Ouest de la mairie lors de son isolation par l'extérieur.

Gildas Porcheron a déjà réalisé par drone de magnifiques photos qui serviront de patron.

Il a fallu également mesurer l'ensemble, et décoller quelques échantillons de pierre afin de pouvoir se rapprocher le plus possible des couleurs d'origine... opération réalisée sans aucun risque grâce à la fourche télescopique avec nacelle de David Bathier.

Durant l'été (date à préciser ultérieurement), Juliette proposera un travail collectif dans son garage où elle aura au préalable installé une matrice sur papier. Les personnes intéressées

pourront « travailler », c'est-à-dire découper et coller.

Le coût d'une telle opération s'élèvera à seulement 400 € environ car seules les fournitures seront à payer.

Un très grand merci à Juliette, Gildas et David pour leur disponibilité et leur participation précieuse pour ce travail délicat.



Les symboles républicains

Sur cette mosaïque, figurent plusieurs symboles de la République. Outre l'écusson tricolore et la devise « Liberté Égalité Fraternité », se trouvent à gauche les branches d'olivier et à droite celles de chênes. Au centre le faisceau du licteur (baguettes de bois entourant une hache et son manche) est surmonté d'un bonnet phrygien.

AUTORISATIONS D'URBANISME DÉLIVRÉES

► DÉCLARATIONS PRÉALABLES

Fillet Maryse et Michel : division parcellaire

Reynier Frank : ouverture d'une fenêtre, création d'un balcon bois et réfection de la façade et des volets.

Marcon Barbara : aménagement des combles et pose d'un velux

Delarbre Michel : construction d'un abri de jardin.

Porcheron Gildas : isolation bâtiment et transformation du garage en local d'habitation.

Botton Nathalie : réalisation d'un muret de clôture

Aucun permis de construire et aucun certificat d'urbanisme n'ont été délivrés au cours du 1er semestre 2019.

► EXTENSION DU CIMETIÈRE

Les élus souhaitent **recruter un maître d'œuvre pour l'extension du cimetière**. Le géomètre retenu devra effectuer des relevés topo, préparer l'acquisition foncière, valider le projet avec les élus, lancer la consultation et piloter le chantier. Cette opération importante (plus de 100 000€ de travaux sans doute) ne se concrétisera pas en 2019, même si cette année devrait permettre d'avancer sur ce projet indispensable. Rappelons en effet que l'actuel cimetière ne dispose de presque aucune concession disponible.

► CHANGEMENT DANS LES LOGEMENTS COMMUNAUX

Les locataires de l'appartement de l'ancienne Poste, Irène Favier et Guilhem Trouillas, ont fait savoir qu'ils seraient à l'étranger **de janvier à juillet 2020** ; ils proposent de mettre l'appartement à disposition de personnes qui seraient ponctuellement à la recherche d'un logement durant cette période. Le conseil a validé cette proposition.

La société Hydrophy a été rachetée par une entreprise implantée dans le Grésivaudan. **Elle va donc quitter les deux appartements situés au-dessus de la mairie le 31 juillet**. Des travaux vont être effectués avant l'installation des nouveaux locataires. Ces logements, et notamment celui situé au nord, doivent être rafraîchis et isolés. Les élus aimeraient que ces logements puissent accueillir des activités professionnelles, comme c'était le cas avec Hydrophy. Une annonce sera diffusée en ce sens.

VOIRIE

► INTERDICTION DES MOTOS NEIGE DES CHEMINS RURAUX.

L'hiver, **des chemins communaux sont empruntés par une moto neige en forêt de l'Allier alors que la loi l'interdit formellement**. La vitesse de déplacement de ces véhicules rend la situation dangereuse pour les skieurs et les randonneurs notamment. Un courrier de rappel à la loi, commun aux deux municipalités de Saint-Julien et de Saint-Martin, a été adressé au contrevenant.

► BILAN DU DÉNEIGEMENT

La commission voirie a fait le bilan de la saison de déneigement, en présence des deux nouveaux prestataires, Christophe Drogue et Pierre-Laurent Lattard. **La saison hivernale s'est bien déroulée** et cette nouvelle organisation a pleinement satisfait élus et habitants. Le changement a été particulièrement net au nord de la commune où les hivers précédents, l'intervention du service des routes du Département était souvent très aléatoire.

► CHEMIN DES LAUZES À L'ENTRÉE DU VILLAGE.

La **création d'un cheminement et la valorisation des lauzes**, à l'entrée sud du village devraient intervenir cet automne avec l'intervention probable des services de la CCRV. Les élus restent à la recherche de lauzes ! Si vous en avez, manifestez vous !

Les élus restent dans l'attente d'une **réponse du département concernant le statut des lauzes situées entre la route et un terrain privé à la Martelière**. Si elles sont dans le domaine public, les élus veulent les récupérer pour le chemin de lauzes à l'entrée du village.

► CHEMINS RURAUX : MODIFICATIONS ET ENTRETIEN

Le conseil a validé une **proposition de modification d'un chemin aux Granges, à la Marchande**. Les propriétaires, Dorothee et Gildas Porcheron ont relayé une proposition du comité de pêche de La Balme proposant de créer un sentier le long de la Bourne, pour les pêcheurs et les randonneurs. Ce nouvel itinéraire sera plus agréable même si le chemin actuel passant devant la maison pourra toujours être emprunté, notamment par les propriétaires riverains !

Bilan financier de la saison de déneigement

Voici le bilan de la saison hivernale 2018 -2019

Christophe Drogue / 94h30

Coût : 7 686,25€ (dont un forfait fixe de 5 500€ incluant 66 heures)

Secteur déneigé : le sud de la commune jusqu'au village

Pierre-Laurent Lattard / 51h

Coût : 6 789,20€ (dont un forfait fixe de 4 620€ incluant 25 heures)

Secteur déneigé : de la Martelière aux Clots, et ponctuellement les Granges

Total : 145h30 et 14 475,25€

Les élus vont établir un **programme d'entretien des chemins communaux avec l'ACCA**. Les chasseurs de la commune effectuent en effet chaque année une corvée d'entretien en fonction des besoins et des attentes de la commune. L'année dernière c'est par exemple le réservoir du village dont les abords avaient été défrichés.



► TROTTOIR DE BOIS BARNIER

Les élus ont été interrogés par Joël Berthuin, le nouveau propriétaire de l'ancienne pizzeria Bois Barnier (sur la place de l'église), au sujet du **statut du trottoir qui longe le bâtiment, à l'est (entre ce bâtiment et le terrain clôturé de la famille Estève)**. Même si depuis de nombreuses années, la situation de ce secteur est confuse, les élus ont redit leur souhait de conserver ce trottoir dans le giron communal afin de pouvoir un jour remodeler plus facilement les espaces publics. A défaut d'actes officiels, le fait que le cadastre intègre ce trottoir dans le domaine public constitue un commencement de preuve. L'objectif serait de parvenir à la production d'un acte qui puisse définitivement trancher cette situation.

la commune ne pourrait se faire qu'après que les propriétaires auront eux-mêmes créé la voie. La commune prendrait ensuite en charge son entretien.

► ELECTRIFICATION ET EAU POTABLE AU HAMEAU DES CLOTS

Afin d'alimenter la future maison de Théo Breton, des **travaux de raccordement électrique** ont été réalisés aux Clots. Profitant de ce chantier d'extension du réseau basse tension, Claudine et Jean-Louis Guinet ont demandé la suppression d'un poteau EDF situé contre leur maison. Après concertation entre les propriétaires, le SDED, l'entreprise Bouygues et la commune, il a été convenu de **la suppression du poteau et de l'enfouissement sur 74 mètres**. Le coût global de l'opération portée par le SDED pour ce raccordement individuel est de 20 241,64€. La participation communale correspondant au coût de l'enfouissement et du raccordement soit 3 499 €. Ce coût est réparti entre Théo Breton (1 642€) et Claudine Thiault-Jean-Louis Guinet (1 857€). Des gaines téléphoniques ont été aussi enfouies aux frais des propriétaires concernés. Monsieur et Madame Robert Rimet ont profité du chantier pour faire de même chez eux, à leurs frais.

Par ailleurs, le **raccordement de la parcelle Breton au réseau d'eau** a été effectué par l'entreprise Blanc, sur une distance de 31 mètres, pour un coût de 3 496€, refacturés au pétitionnaire.

► RENFORCEMENT DU RÉSEAU

Un projet est à l'étude au SDED afin de **renforcer le réseau basse tension entre les Orcets et les Clots**. Sont envisagés l'agrandissement du diamètre du câble, le changement des supports et du transformateur des Orcets.

ECLAIRAGE

► PROGRAMME DE TRAVAUX

Les élus poursuivent les améliorations de l'éclairage public, notamment dans les hameaux, après avoir mis en place l'extinction nocturne qui devrait permettre d'économiser 1000€ par an. Plusieurs actions seront conduites :

- éclairage des escaliers entre le «jardin de Pinpin» et la salle des fêtes
- installation d'un éclairage sur le pignon nord du bâtiment de la mairie afin d'éclairer le parking et le chemin des écoliers
- maintien des deux lampadaires du jeu de boules qui fonctionnent grâce à des interrupteurs
- suppression d'un point lumineux aux Domarières (habitation Lauth)
- possible suppression du point du Château (grange Veyret)
- possible déplacement d'un point lumineux aux Clots vers le carrefour avec la route départementale

URBANISME

► DROIT DE PRÉEMPTION

Le conseil municipal rappelle le sens du droit de préemption établi sur le secteur Les Barons. Les propriétaires de la parcelle Fillet ont soumis un projet de division parcellaire incluant la création d'une voie de desserte à l'est de leur parcelle, en vue de diviser et de vendre deux lots constructibles. Les élus ont validé le projet tout en rappelant que **la rétrocession de cette voie à**



EAU & ASSAINISSEMENT TERRAINS MARCON

► PROCÉDURE DANS LE CADRE DES PÉRIMÈTRES DE PROTECTION

Le conseil municipal a pris acte de la **décision de Gérard Glénat de se pourvoir en cassation** suite à la décision du tribunal administratif rejetant son recours contre l'arrêté de cessibilité du Préfet de la Drôme. A défaut d'accord amiable, c'est cet arrêté préfectoral qui, une fois purgés tous les recours, permettra à la commune de saisir le juge des expropriations pour l'acquisition du périmètre de protection immédiat de la source de Pied-Châtelet.

► TARIFS SPÉCIFIQUES

Le conseil municipal instaure un **tarif de 4€ le m³ pour les entreprises extérieures** à la commune qui utiliseront l'eau du réseau pour leurs travaux.

► CHEMIN D'ACCÈS À LA SOURCE ROCHE

Des travaux sont à prévoir sur le **chemin communal permettant l'accès au réservoir de la source Roche, suite à l'effondrement** constaté d'une partie de l'enrochement, en-dessus de la maison de Jean-Maurice Roche. Cet effondrement est intervenu suite aux fortes pluies du mois de mai.



Le périmètre de protection de la source Roche

► LOCATION D'UNE PARCELLE COMMUNALE AU VILLAGE

Le conseil municipal a validé la **location d'une parcelle de terrain à Joël Berthuin pour la création d'un jardin, sur les terrains communaux**, à l'est de son habitation. Celui-ci souhaitait une vente mais les élus ne veulent pas s'engager sans avoir une vision d'ensemble des aménagements du secteur. Une convention précaire révocable de 3 ans a été signée entre les deux parties. Les élus n'ont pas souhaité y inclure la partie prolongeant le terrain de boules. Le terrain loué pourra être clos : le locataire prévoit l'installation d'une serre et le stockage de bois. Surface : 129 m². Montant annuel de la location : 120€.

► COURRIER CONCERNANT LES FUTURS AMÉNAGEMENTS

Le conseil municipal a été saisi par Monsieur et Madame Blanc Daniel et Patricia au sujet **des piquetages réalisés dans le terrain Marcon**, à l'est de la grange et au nord du parking de la salle des fêtes. Ces habitants craignaient un démarrage rapide de la construction d'une route sans concertation. Voici le courrier que les élus leur ont adressé afin de les rassurer.

"Sur le fond, le piquetage a été réalisé par une commission dans le cadre de ses travaux. Les élus réfléchissent en effet à l'aménagement du secteur et aux points qu'il faudrait améliorer à terme (desserte de la salle des fêtes, accès pompier, déneigement, passage des grumiers...). Plusieurs hypothèses sont à l'étude et seront chiffrées : les piquets ont permis de mieux se rendre compte de l'emprise et d'établir un premier devis. Néanmoins ces travaux s'inscrivent dans une réflexion plus globale. Nous sommes en train de recruter une équipe de maîtrise d'œuvre (architectes...) qui nous accompagne-

ra pour définir les modalités de rénovation de la grange, de création d'une nouvelle chaufferie bois et d'aménagement des terrains Marcon et des espaces publics adjacents. Ce n'est qu'à la lueur de cette vision globale que nous arrêterons des choix définitifs pour le secteur qui vous préoccupe. Et une fois les choix arrêtés, il faudra phaser leur réalisation avec une priorité probable pour la grange Marcon et la chaufferie. Rien ne se concrétisera donc à court terme et rien avant les prochaines élections municipales!

Sur la forme, nous restons ensuite sur notre position initiale de construire un projet avec les habitants. Même si les élus travaillent pour l'heure en petit comité, la réflexion sera élargie à toutes les personnes intéressées afin que nous portions une vision partagée du développement du cœur de village. Soyez donc rassurés : il y aura une large implication citoyenne pour valider les principes d'aménagement y compris évidemment du secteur évoqué dans votre courrier."

FORÊT

► PROGRAMME DE TRAVAUX

Comme chaque année, le conseil municipal a approuvé en février le **programme de travaux proposé par l'ONF pour les forêts communales**. Julien Michelas propose l'entretien des limites de la parcelle 7 à l'Allier ainsi que des dégagements de semis sur la parcelle 3. Coût total : 2 930€ avec 30% de subvention de la Région. S'agissant des recettes, la coupe proposée en vente sur pied (voir ci-dessous) est estimée à 13 900€; quelques ventes de châblis sont également programmées.

► VENTE DE LA FORÊT DE LA GRANDE CORNOUZE

La forêt de la grande Cornouze a été mis en vente par son propriétaire, Monsieur Gérard Odeyer. Plusieurs élus de Saint-Julien et de Châtelus

s'étaient interrogés sur l'opportunité d'une acquisition par la commune, celle-ci étant déjà propriétaire de la forêt de l'Allier. Plusieurs experts ont été interrogés sur la valeur de cette forêt et, malgré un réel intérêt touristique, la valeur forestière est assez faible. **La mise à prix à plus de 220 000€ est très largement supérieure à la valeur fixée par les experts qui ne dépassent pas le 70 000 - 80 000€ maximum.**

► UN NOUVEAU PLAN D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

Le plan d'aménagement forestier des forêts communales est arrivé à échéance (période 2004-2018). En vue de son renouvellement, un inventaire sera réalisé par l'ONF en 2019 afin de parvenir à un nouveau plan d'actions pour les forêts communales au cours des 15 prochaines années. C'est un document cadre qui définit les grandes orientations pour la gestion de nos espaces boisés communaux.

► PROTESTATION AUX CÔTÉS DES COMMUNES FORESTIÈRES

Le conseil municipal a approuvé la délibération proposée par la Fédération Nationale des Communes Forestières **dénonçant les évolutions de l'ONF**, qui négocie un nouveau contrat d'objectifs et réfléchit à un nouveau modèle économique. La délibération s'oppose au projet d'encaissement des recettes de ventes de bois communaux d'abord par l'ONF avant un reversement aux communes. Les élus exigent que les com-

munes continuent à percevoir directement ces recettes, comme c'est le cas actuellement. L'association des Communes Forestières a refusé de voter le budget de l'ONF - une première - afin de signifier son mécontentement.

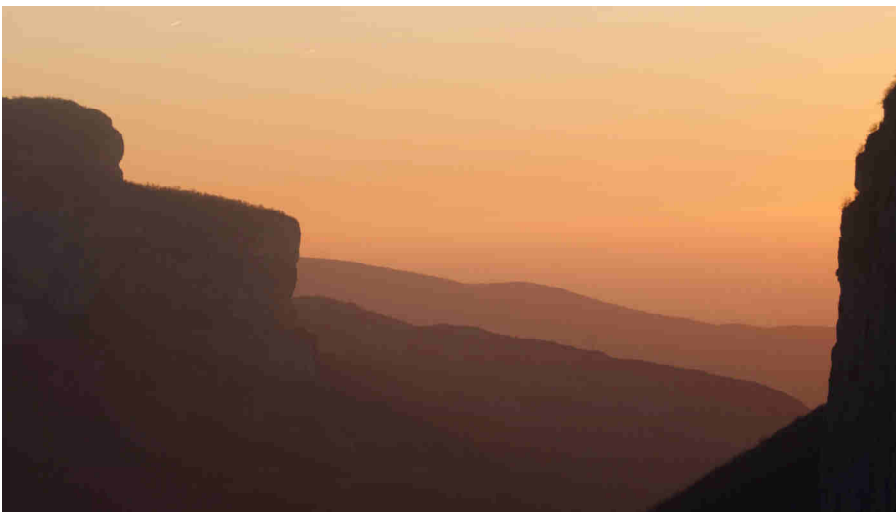
► VENTE DE COUPE 2019

La commune a mis en vente une coupe de bois sur pied lors des ventes organisées ce printemps ; **cette coupe n'a pas trouvé preneur**. Celle-ci, située à Herbouilly (numéro de la parcelle 6), n'a reçu qu'une seule offre, inférieure à l'estimation de 13 900€ validée par le conseil. Les élus ne souhaitant pas la brader, il avait été décidé de ne pas fixer un prix de retrait inférieur à cette estimation. Cette coupe sera de nouveau proposée aux ventes d'automne.

► DÉPART D'ERIC ROUSSET



Eric Rousset, en poste depuis plus de 20 ans sur le Vercors, **a quitté son poste de Saint-Agnan pour rejoindre les Cévennes**, où il souhaite plus tard passer sa retraite. Le conseil lui a exprimé sa gratitude pour la qualité de son accompagnement, lors de sa dernière venue en février pour présenter le programme de travaux 2019. Les élus ont participé à son pot de départ, quelques jours plus tard à Saint-Agnan.



Parc
naturel
régional

**CAP
2038**
Révision

Parc Naturel Régional du Vercors (P.N.R.V.) Révision de la Charte



Le Parc Naturel Régional du Vercors a engagé la révision de sa charte. C'est un moment important pour l'avenir du Parc : la Charte est en effet le projet de territoire qui sera présenté à la Région et à l'Etat afin d'obtenir le renouvellement du label PNRV. C'est donc l'avenir du Parc qui est en jeu ! L'objectif est que cette démarche soit largement partagée et que la Charte élaborée par de nombreux acteurs du territoire. Plusieurs ateliers ont déjà été organisés en différents points du territoire, notamment pour la phase évaluation - diagnostic. Plusieurs outils existent pour que les habitants puissent s'exprimer. Rendez-vous sur le site du



Parc ou en mairie pour retrouver un hors-série spécial consacré à la révision.



PERSONNEL

► SECRÉTARIAT : ARRIVÉE DE MAYLIS ET DÉPART DE DELPHINE

Maylis Léonard, notre nouvelle secrétaire de mairie, a été auditionnée, avec 4 autres candidates, par un jury composé de 5 élus municipaux, en janvier dernier ; elle a été retenue à l'unanimité des membres ! Elle a pu réduire son préavis de départ pour **prendre ses fonctions le 18 février**. Delphine Grève a, quant à elle, quitté la mairie officiellement en date du 1er mars 2019. Avant cela, elle avait commencé à travailler par intermittence à la mairie de La Chapelle-en-Vercors pour prendre ses marques. En contrepartie, Delphine a continué de venir en mars et avril, afin de prolonger le tuilage avec Maylis. La période de transition s'est ainsi déroulée dans de très bonnes conditions. Delphine et Maylis continuent régulièrement à échanger !

Maylis a été recrutée sur un **poste d'adjoint administratif**, tout d'abord dans le cadre d'un CDD - pour la période d'essai - sur une durée de 3 mois. Au terme de cette période concluante, le conseil municipal a décidé de la **titularisation** de Maylis, à compter du 18

2019. Conformément aux règles de la fonction publique, Maylis sera d'abord stagiaire pendant 1 an avant d'être officiellement titularisée.

► CONSULTATIONS AVEC LE CENTRE DE GESTION DE LA DRÔME (CDG)

Les élus souhaitent participer à la consultation "Prévoyance-Santé" lancée par le CDG afin de pouvoir éventuellement mettre en place une **participation employeur pour les mutuelles** des agents de la commune. Cette consultation devrait permettre de sélectionner un prestataire. Les élus choisiront alors de participer financièrement ou non au dispositif.

Le conseil a prolongé d'un an la convention avec le CDG permettant à celui-ci **d'accompagner la commune lors du départ en retraite d'agents**. Deux agents sont concernés cette année. La commune ne paie qu'en cas d'activation du dispositif. Une nouvelle convention triennale sera proposée courant de l'année.

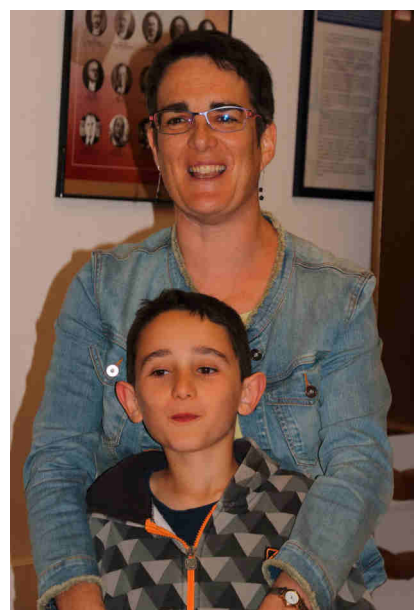
Le CDG propose une convention aux communes pour les **accompagner dans les missions obligatoires d'inspection dans le domaine de la santé et de la sécurité au travail** (mission ACFI). Cet

te mission incombe
théorique-

ment à un agent de la collectivité mais il semble plus opportun de la confier au CDG. Les élus vont étudier les termes de cet accompagnement.

► POT DE DÉPART DE DELPHINE

Delphine Grève a organisé un pot de départ le vendredi 7 juin. A cette occasion, la commune lui a offert un bon cadeau pour lui dire la satisfaction que tous ont eu de travailler à ses côtés. Les élus avaient par ailleurs organisé une cagnotte. Delphine a dit tout le plaisir qui fut le sien de travailler à Saint-Julien!



BIENVENUE À MAYLIS LEONARD



Maylis Léonard a rejoint la mairie en début d'année pour remplacer Delphine Grève au poste de secrétaire de mairie et d'accueil pour l'agence postale.

Après des études supérieures à l'école du Louvre, Maylis a enchaîné plusieurs postes administratifs. Au

bout de plusieurs années dans un magasin de musique, à Paris, elle et son mari quittent la capitale pour venir s'installer à Villard de Lans. Elle enchaîne alors des remplacements dans les mairies de Méaudre, de St Nizier, et pour le lycée de Villard de Lans.

Son intérêt pour la musique la conduit à être aussi secrétaire de l'école de musique itinérante des Quatre Montagnes.

Polyvalente, attentive et discrète elle correspond complètement aux exigences du poste de secrétaire de mairie d'une petite commune, où l'équipe administrative n'est constituée que d'une seule personne.

Il faut répondre au téléphone, renseigner le public, guider les habitants pour les démarches administratives, suivre les dossiers, assister aux réunions avec les élus, rédiger des rapports, suivre la comptabilité, le travail ne manque pas !

Après deux semaines de tuilage notre agent administratif était opérationnelle, la présence de Delphine une fois par semaine permet de renforcer son autonomie, qui est maintenant acquise !

ECOLE

► PROLONGEMENT DU CONTRAT DE MARIE BROCHARD

Le contrat aidé dont bénéficiait Marie Brochard, agent chargée de la cantine, des NAP et du ménage s'est achevé en mars. **Les élus ont décidé de prolonger ce poste jusqu'à la fin de l'année scolaire, soit le 7 juillet 2019, avec un CDD sur un poste d'adjoint d'animation, pour une durée hebdomadaire annualisée de 23 heures.** Marie Brochard fera ensuite valoir ses droits à la retraite.

► REMPLACEMENT DE DEUX AGENTS PARTANT À LA RETRAITE

Les élus préparent le départ de deux agents : Christine Vignon ATSEM qui demande une disponibilité à compter de septembre avant de probablement partir en retraite; **et Marie Brochard, chargée de la cantine,** des NAP et du ménage qui part en retraite en juillet.

Il a été décidé de créer un poste d'ATSEM à temps plein (Christine Vignon travaillait, pour raisons personnelles 26h par semaine) en rajoutant des missions exercées par d'autres agents. Cela permettra d'offrir un poste d'ATSEM moins précaire. Le 2e poste sera donc allégé par rapport à aujourd'hui (environ un mi-temps) avec, outre la cantine, la prise en charge des NAP à Saint-Julien puis à Saint-Martin ainsi que la présence dans la navette à 16h30, pour permettre aux enfants de moins de 5 ans de Saint-Julien de rejoindre la garderie périscolaire de Saint-Martin. Il est enfin probable que le 3e

poste en renfort, actuellement occupé par Ilona Le Coz ne sera plus nécessaire. L'ATSEM devrait être recrutée début juillet et la 2e agent courant juillet, avec des jurys composés d'élus des deux communes.

► MAINTIEN DES NAP POUR L'ANNÉE SCOLAIRE PROCHAINE

L'organisation des NAP ne devrait pas changer pour l'année scolaire 2019-20 à Saint-Julien avec un temps de sieste et un temps d'activités périscolaires. A Saint-Martin comme il s'avère compliqué de trouver un 2e adulte pour l'encadrement, sur des séances de 1 heure, il sera sans doute fait appel à des intervenants extérieurs.

► TARIFS SPÉCIAUX POUR LA CANTINE

Le conseil a fixé le tarif de la cantine à **2,36€ pour les enfants bénéficiant d'un projet d'accueil individualisé pour allergie alimentaire.** Ce PAI est signé par le médecin, le directeur de l'école et la municipalité. Ce sont les parents de l'enfant qui fournissent le repas. Le tarif correspond à 50% du ticket normalement facturé et permet de couvrir les charges fixes (personnel d'encadrement de 11h30 à 13h30, entretien...).

► PAVOISEMENT DE L'ÉCOLE

Suite à l'**obligation officielle de pavoi-ser les écoles,** la commune a fait l'acquisition d'un ensemble (drapeaux français et européen et écusson de la république) qui sera apposé à l'entrée de l'école maternelle à la rentrée de septembre. Coût : 125€.

INTERCOMMUNALITÉ

► NOUVEAUX STATUTS CCRV

Les nouveaux statuts de la Communauté de Communes du Royans-Vercors ont été approuvés par le conseil. Ils ont notamment acté l'élargissement de la compétence voirie à l'ensemble des 18 communes (seules celles du Royans étaient concernées). A partir de 2020, les services techniques de la CCRV gèreront les travaux de voirie (hors déneigement), sachant qu'au titre des attributions de compensation, une somme sera versée par la commune à la CCRV afin de financer ces travaux. Par ailleurs, en 2020, la piscine de La Chapelle sera aussi gérée par la CCRV, comme c'est le cas actuellement pour celle de Saint-Jean.

► ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS DE LA CCRV

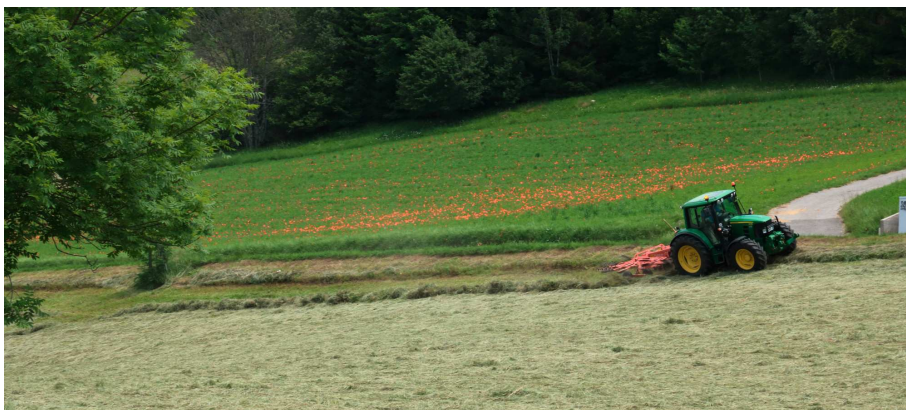
Un élu siège dans la commission créée par la CCRV pour l'attribution des subventions. Chaque commune est ainsi représentée afin de pouvoir éclairer la commission sur les différentes demandes émanant du territoire. Marie-Odile Baudrier a assisté à ces réunions.

FINANCES

► COMPTES 2018

Le vote du budget a été l'occasion de faire le point sur la situation financière de la commune. Regarder le budget sur une seule année doit se faire avec prudence du fait des événements exceptionnels qui peuvent survenir.

En fonctionnement, **les dépenses ont augmenté de 11%** (du fait notamment de l'exploitation d'une coupe de bois en régie, du paiement intégral des forfaits de déneigement aux deux nouveaux prestataires en début de saison)



Les résultats 2018 du budget principal de Saint-Julien (comptes administratifs)

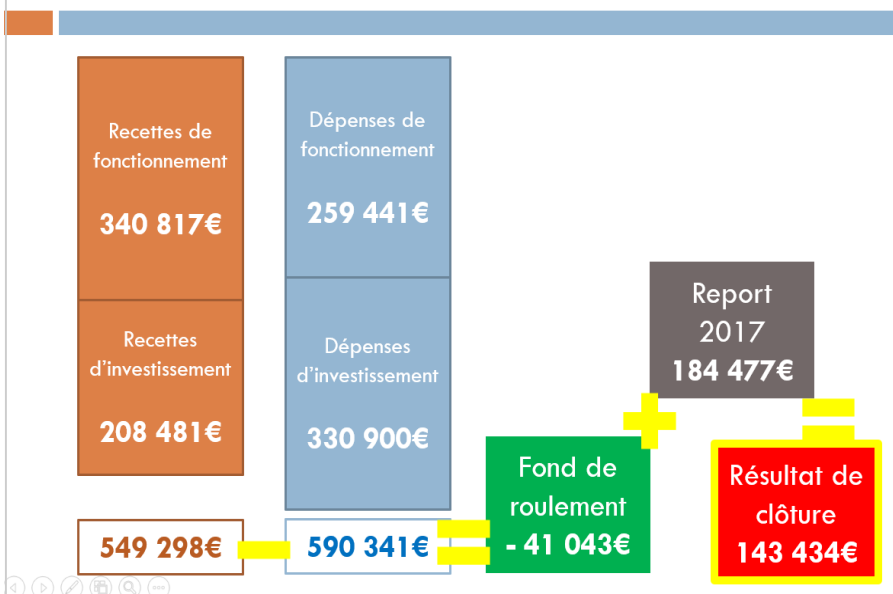
et les recettes de 31% (encaissement des recettes de bois de 2017 et 2018, taxes exceptionnelles sur la vente de terrains constructibles, hausse des remboursements de la commune de Saint-Martin pour la cantine). Les dépenses de personnel sont stables, aux alentours de 100 000€. Le désendettement se poursuit (18 500€ d'annuités contre 28 000€ en 2016).

En investissement, l'année 2018 a été dense avec près de 300 000€ de travaux (traversée du village, jardin de village, WC publics...) contre 165 000€ de subventions perçues pour ceux-ci. L'écart s'explique par le décalage entre le paiement des dépenses d'une part, l'encaissement des subventions et le reversement de la TVA qui intervient deux ans plus tard d'autre part.

Les chiffres font ainsi apparaître au global **un déficit sur l'exercice 2018 de 41 000€** (549 000€ de recettes et 590 000€ de dépenses). Le report des années précédentes étant de 184 000€, le **résultat de clôture de 2018 se monte à 143 000€**. Si l'on corrige ces chiffres en ajoutant le montant des subventions qui restent à percevoir en investissement, ce même résultat de clôture serait d'environ 220 000€. Malgré de faibles marges de manœuvre en fonctionnement, la **situation financière de la commune reste saine**, comme l'a souligné le comptable Gilles Couiller.

► PERSPECTIVES 2019

L'année 2019 devrait s'inscrire dans le prolongement des années antérieures avec néanmoins **une section de fonctionnement toujours plus contraintes** : poursuite de la baisse des dotations (7 800€ de dotation forfaitaire en 2019 contre 31 700€ en 2012 soit une baisse de 75%). Les recettes forestières devraient également être moins importantes, les coupes des années passées ayant été exceptionnelles. Il n'y a également plus de garantie d'avoir de contrat aidé pour le poste de cantine, suite au départ en retraite de Marie Brochard. Côté dépenses, la facture des assurances va diminuer d'un tiers,



suite à la consultation groupée lancée par la CCRV. Une dépense de 1 000€ a été prévue pour la Fête du Bleu.

En investissement, plusieurs opérations seront conduites : fin des travaux d'aménagement de la traversée, du jardin de village, des WC publics ; reprise du mur Veyret près de l'ancienne bascule ; reprise de la rangée de lauzes à l'entrée du village ; installation d'une VMC à l'école ; isolation du bâtiment du Presbytère ; installation d'un poêle à granule dans un studio ; création d'un atelier technique ; aménagements dans la mairie ; travaux de voirie... Des dépenses d'étude seront également à engager qu'il s'agisse de la rénovation de la grange Marcon, de la création d'une chaufferie bois et d'un réseau de chaleur ou de l'extension du cimetière.

► BUDGET EAU

Le budget eau - assainissement connaît **une situation fragile**. Un déficit important a été constaté en 2018 à hauteur de - 141 000€ que les 102 000€ de reports antérieurs n'ont pas comblé. **Le résultat de clôture est donc de - 38 000€**. Comme pour le budget principal, cette situation est moins grave qu'il n'y paraît. C'est en effet le décalage entre le paiement des dépenses liées à la construction de la station d'épuration (ainsi qu'à l'établissement des périmètres de protection des sour-

ces) et l'attente des subventions qui explique cette situation. Il restait en fin d'année près de 140 000€ de recettes à percevoir, ce qui redonnera au budget un excédent de 80 à 100 000€. En 2019, outre le fonctionnement courant, deux opérations nouvelles seront mises à l'étude : l'étude d'un schéma directeur pour l'eau potable, afin d'améliorer l'état du réseau grâce à l'établissement d'un programme de travaux ; l'opportunité d'une station d'épuration pour le secteur Les Janis - Le Château.

Montant des budgets votés en 2019

Budget principal : environ 672 000€

Budget eau-assainissement : environ 360 000€

Total budgets consolidés : 1 032 000€

► TAUX D'IMPOSITION

Les élus ont par ailleurs voté les taux d'imposition avec une légère hausse de 1% afin de couvrir la hausse du coût de la vie. Voici le taux d'imposition 2019 :

- **taxe d'habitation : 5,91 %**
- **taxe foncière bâti : 7,08 %**
- **taxe foncière non bâti : 25,66 %**

Ces taux, notamment ceux de la taxe d'habitation sont bas au regard des moyennes nationales et de ceux des autres communes de la CCRV.

► VOTE DES SUBVENTIONS

Le conseil municipal a également voté les subventions suivantes :

- **Association les Yeux Fertiles** : 150€ pour l'organisation d'un concert à St Julien dans le cadre du « Festival des Chapelles Royans Vercors »

- **Association des Parents d'élèves** St Martin-St Julien : 750€ pour soutenir les projets scolaires, 280€ pour un séjour au centre des Ecouges et 500€ pour la fête de la mobilité douce en septembre 2019

- **Club Alpin Vercors Sud** : participation de 40€ par enfant de la commune

- **Vercors Ski de Fond (VSF)** : participation de 40€ par enfant de la commune

- **Collège** - voyage scolaire : 220 € sur la base de 10€/ nuit/ enfant.

- **Association El Condor** : 50 €

► FNGIR

La CCRV payera désormais le FNGIR en lieu et place de la commune (environ 8 00€), moyennant une compensation intégrale par la commune. Cette opération, blanche sur un plan budgétaire, permettra à la CCRV de pouvoir gonfler le montant de ses dotations, sans que cela n'ait d'influence sur celles de la commune. Le FNGIR est un fond mis en place lors de la suppression de la taxe professionnelle afin de garantir le niveau des recettes fiscales.

gistique (comme le comité de fêtes de Saint-Martin pour l'édition 2018 ou la MPT pour 2019 à La Chapelle). Les élus lancent donc un appel aux bonnes volontés pour permettre la tenue de cet événement.

► EXPO PHOTO

Plusieurs photos de Bruno Bégou seront exposées à la salle des fêtes, sous des cadres achetés par la commune. La précédente exposition a en effet rencontré un vif succès et les élus souhaitent que quelques photos soient installées de manière pérenne. Le conseil municipal remercie Bruno Bégou d'avoir mis gracieusement à disposition ses clichés.

► "ECHANGES DE JEUNES" AVEC CONCORDIA RHÔNE-ALPES

Des jeunes seront en résidence au centre de La Matrassière durant une dizaine de jours au début du mois de juillet, dans le cadre de l'opération Concordia Rhône-Alpes. Ils souhaitent aller à la rencontre des habitants et proposent une soirée festive le jeudi 4 juillet, avec un buffet international - chacun apportant une spécialité - ainsi que des jeux et de la musique. Les élus ont validé le principe et proposent que la soirée se déroule sous l'appentis est de la Grange Marcon.

► TENNIS

Le stage de tennis organisé depuis plusieurs années sur les cinq communes du Vercors drômois sera reconduit cet été pour les jeunes du territoire. Les élus ont renouvelé le principe d'une participation financière communale.

Par ailleurs, le filet de tennis a été endommagé par des jeunes jouant au football sur le terrain. Il est rappelé que cela est formellement interdit. Le filet devra être changé l'année prochaine ; à terme, c'est le terrain en lui-même (sol, clôture) qui nécessitera des travaux d'entretien plus conséquents.

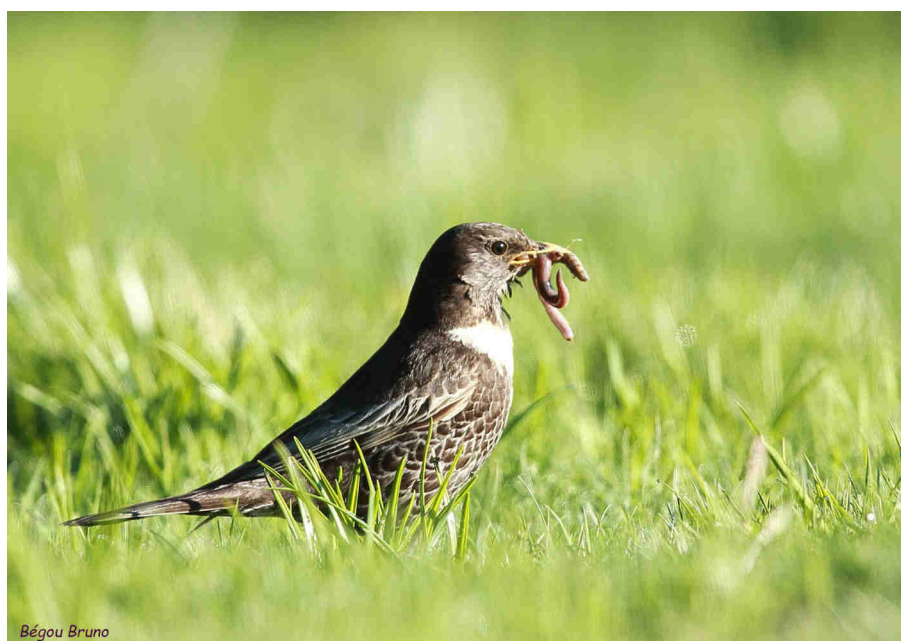
► CAMÉRA EN CAMPAGNE

L'association Caméra en campagne pourra exceptionnellement utiliser le véhicule communal pour récupérer du matériel de décoration à Rencurel. L'association organisera la 10^e édition des Rencontres du même nom, créée par Ronald Hubscher en 2009. Pour l'occasion, elle investira notamment l'appentis Est de la grange Marcon, qui aura préalablement été consolidé.

ANIMATIONS

► EVÉNEMENTS MUSICAUX À VENIR EN 2019 ET 2020

L'association Les Souffleurs souhaite organiser en 2020 un concert à la salle des fêtes de Saint-Julien, dans la même esprit que celui organisé à Saint-Martin en décembre dernier avec le groupe Léonid. Les membres des Souffleurs, et notamment Damien Luçon, sont prêts à mettre leurs réseaux et connaissances à disposition. Ils souhaitent néanmoins pouvoir s'appuyer sur une association locale pour la lo-



Bégou Bruno

DIVERS

► POULAILLER AU JARDIN

Le conseil municipal autorise l'installation d'un petit poulailler amovible dans l'un des jardins des logements du Presbytère.

► CAMION PIZZA/FOOD-TRUCK

Le conseil municipal a donné son aval à l'installation d'un camion à pizza sur le parking, au nord du village les mardis à partir de début juillet. Il a également autorisé l'installation d'une activité de restauration rapide ambulante (food-truck) sur la commune, toujours sur le parking au nord du village 1 à 2 fois par semaine. Ce dernier doit au préalable solutionner la question de l'alimentation électrique.

► UN FUTUR COMMERCE?

Joël Berthuin, nouveau propriétaire de l'ancienne pizzeria Bois Barnier, a informé les élus qu'il souhaiterait, à terme, **créer des logements dans ce bâtiment et surtout installer un commerce au rez-de-chaussée**. Une réflexion est en cours afin d'identifier le commerce le plus adapté à la configuration du bâtiment et aux besoins des habitants.

► SURVOL DE DRONES

Plusieurs plaintes ont été recensées l'été dernier suite au survol et au **stationnement d'un drone au-dessus de plusieurs habitations du village**. Comme le rappelle l'encart dans ces pages, l'usage d'un drone est très réglementé.



Droits et devoirs du télépilote de drone de loisir



Quelques rappels des règles applicables aux « Drones » à usage privé.

L'espace aérien au-dessus de chez soi ne nous appartient pas. **L'utilisation en extérieur d'un drone, même de petite taille, est considérée comme une activité aérienne et relève donc de la réglementation applicable à l'Aviation Civile. La courtoisie voudrait cependant que l'on informe les occupants/propriétaires des propriétés traversées de notre intention de survoler leur bien. Filmer ou photographier est cependant interdit.**

Vous devez enregistrer votre « drone » de plus de 800 grammes en ligne depuis le 26 décembre 2018 sur l'application alphanango.aviation-civile.gouv.fr/ que vous soyez utilisateurs loisir ou professionnel.

Une formation est obligatoire, à suivre sur l'application fox-alphanango.aviation-civile.gouv.fr pour les pilotes de drones de loisirs de plus de 14 ans. Elle se déroule en ligne.

Les aéronefs à utilisation de loisir évoluant dans un espace clos et couvert ne sont pas soumis à autorisation, mais doivent obligatoirement être enregistrés.

Afin de vous assurer de voler dans une zone qui n'est pas interdite (NFZ, No Fly Zone) il est conseillé de consulter la carte sur le site Géoportail geoportail.gouv.fr/donnees/restrictions-pour-drones-de-loisir

L'utilisation d'un drone dans des conditions d'utilisation non conformes aux règles édictées pour assurer la sécurité est passible d'un an d'emprisonnement et de 75 000 euros d'amende en vertu de l'article L. 6232 -4 du code des transports.

Article 226-1 et suivants du Code pénal

En vertu de l'article 226-1 du Code pénal, porter volontairement atteinte à l'intimité de la vie privée d'autrui est puni d'1 an de prison et 45 000 € d'amende quand, au moyen d'un procédé quelconque on fixe, ou on enregistre, ou on transmet l'image d'une personne se trouvant dans un lieu privé, et ce, sans le consentement de la personne.

Il est bon d'avoir toujours en tête les 10 commandements du « droniste » qui ont dû vous être transmises lors de l'achat de votre drone.

Au cas où vous les auriez perdues, vous pouvez les trouver sur le site ecologique-solidaire.gouv.fr/sites/default/files/regles_usage_drone_loisir.pdf

Ce petit rappel a pour objectif de permettre à chacun de continuer à voler en bonne intelligence.

*Gildas Porcheron
(pilote de drone diplômé),
nouvel habitant du hameau des
Granges, à la Marchande*

Réunion des élus au sujet des problèmes avec Orange sur la téléphonie fixe

Les élus du Royans-Vercors ont assisté à une réunion organisée au col de la Machine par notre députée, Célia de Lavergne, en présence de l'ARCEP (l'Autorité de régulation des communications électroniques et des Postes). Ils ont pu exprimer leur mécontentement vis-à-vis d'Orange qui a en charge le Service Universel pour la téléphonie fixe. Parmi les nombreux griefs : impossibilité de disposer d'un interlocuteur, durée des interventions très longue en cas de panne, défaut criant d'entretien des réseaux (fils qui pendent, manque d'élagage, non réparation de regards endommagés...). Au niveau national, les nombreuses remontées similaires ont conduit l'ARCEP à mettre en demeure l'entreprise Orange avec des menaces de pénalités financières (pour près de 1 Milliard d'€ !). Suite à ces actions, des moyens supplémentaires ont été débloqués par Orange pour répondre à ses obligations. Les élus continueront à faire remonter à l'ARCEP les manquements constatés localement.

Inquiétude sur l'avenir de la trésorerie de La Chapelle

Les élus ont été informés par le directeur départemental des finances publiques d'une profonde réorganisation du maillage départemental des trésoreries. À terme, la plupart des services – notamment la comptabilité – seraient concentrés en 4 points seulement. Pour le Vercors, cela signifierait à

brève échéance la fermeture de la trésorerie de La Chapelle. Un niveau de service serait apporté par l'intermédiaire des « accueil de proximité » sans doute au sein des maisons de services au public (MSAP). Les élus sont particulièrement inquiets de ces projets de réorganisation et ils ont demandé en toute urgence d'être reçus par le DDFIP afin de défendre la trésorerie de La Chapelle et la qualité des services apportés localement.

Les « sublimes routes » du Vercors

Les Départements de la Drôme et de l'Isère, le Parc et les Communautés de Communes sont impliqués dans le projet des « sublimes routes du Vercors » visant à valoriser les routes du massif, les vertigineuses (Goulets, gorges de la Bourne, Combe Laval, Ecouges...) et les autres. Des propositions d'aménagements ont été faites pour 17 sites. L'ensemble des acteurs locaux, culturels, patrimoniaux, touristiques, seront étroitement associés à la phase opérationnelle. Les initiatives originales, comme celles portées par *Causes aux Balcons*, devraient trouver leur place dans cette démarche ambitieuse. *Causes aux Balcons* a ainsi créé, au col de la Machine, un sentier artistique « Les yeux miroflés » dans le cadre de l'évènement Combe Laval fait son cirque (photo ci-contre)



La Maison de Santé de La Chapelle ouvrira bientôt ses portes !

Le projet, porté par la Communauté des Communes depuis plusieurs années, permettra le regroupement des professionnels de santé pour une meilleure coordination et prise en charge des patients.

Après une quinzaine d'années sans activité, un bâtiment de 650 m² sur 6 niveaux, situé au cœur de La Chapelle-en-Vercors, a été transformé et modernisé. Il reprendra bientôt vie.

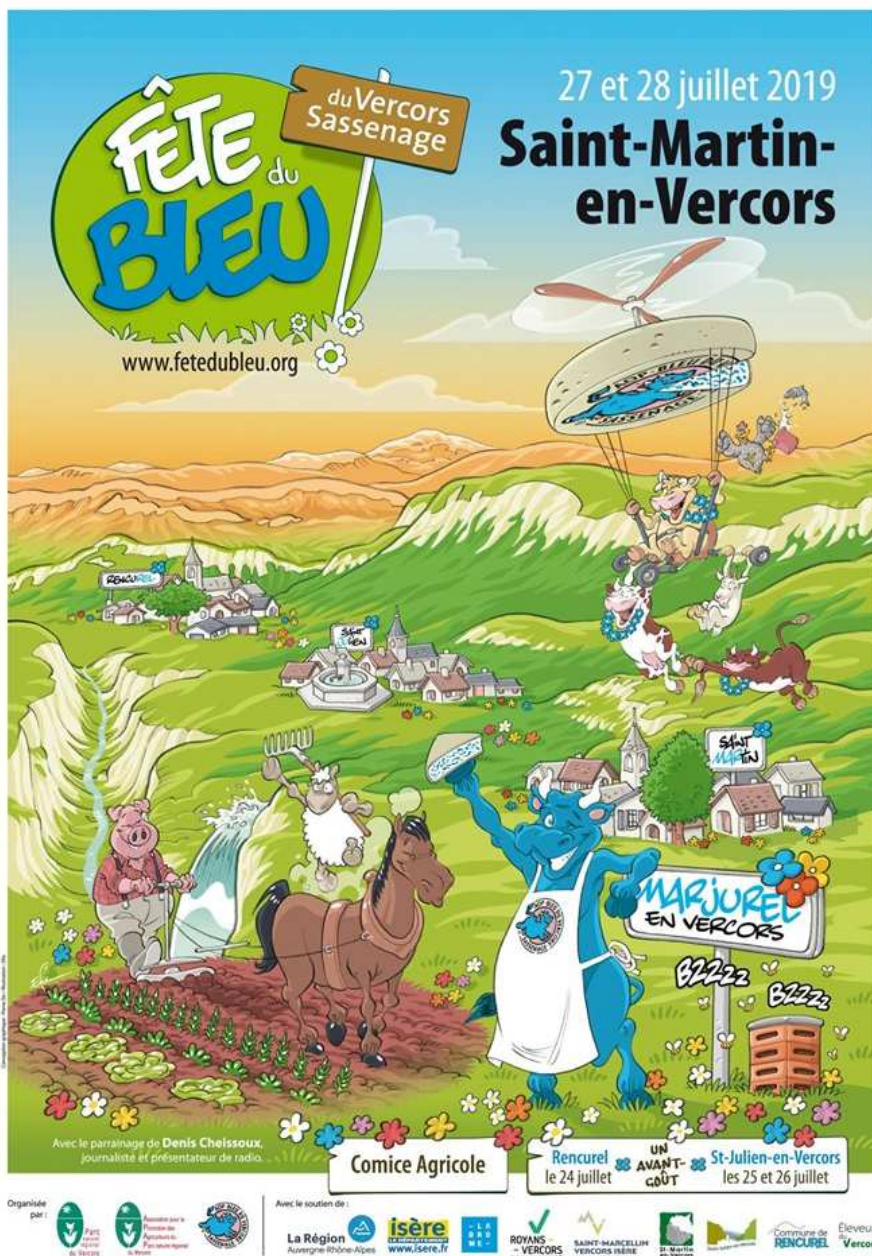
Les travaux de rénovation ont connu des aléas qui ont retardé de plusieurs mois son ouverture. L'équipement devrait être opérationnel à l'automne.

L'équipe pluridisciplinaire comprend le Docteur Jean-Philippe Maire, trois kinésithérapeutes (Sébastien Fetter, Thomas Daidone et Sophie Lagot) et le cabinet d'infirmiers (composé de Fabienne Michelier, Karine Philibert, Franck Domy et Laurie Bidault).

L'équipe sera renforcée par l'arrivée du Docteur Justine Delorme, médecin généraliste qui rejoindra l'équipe d'ici la fin de l'année 2019.

D'autres professionnels médicaux et paramédicaux ont manifesté leur intérêt à ce tout nouvel équipement et se sont fait connaître. Ils pourraient à terme compléter l'équipe de la Maison de Santé du Vercors-Drôme.





Animations Fête du bleu à Saint-Julien et Rencurel

► Mercredi 24 juillet : Randonnée botanique de La Balme de Rencurel au hameau des Clots.

► Jeudi 25 juillet :

16h30 conte musical *Pierre et le loup* à la salle des fêtes.

17h15 : randonnée concert (durée 1h15)

19h : animations au jardin de village, restauration, buvette, fanfare, marché d'artisans et créateurs...

20h30 : concert à l'église (Festival des chapelles Royans Vercors)

► Vendredi 26 juillet :

16h à 18h : porte ouverte d'atelier et 18h à 19h : balade artistique entre les Alberts et le jardin de village.

20h30 : théâtre à la salle des fêtes, *Une histoire commune*.

L'association *Causes aux balcons* propose également d'exposer des photos sur le mur est de la grange Marcon.

L'échéance approche ! Depuis plusieurs mois, bénévoles, élus, agents s'investissent sans relâche pour préparer la Fête, co-organisée par trois communes, et qui se déroulera à Saint-Martin.

► DES ATELIERS

Les bénévoles ont été nombreux à participer aux différents ateliers pour la préparation de la Fête du Bleu. Atelier de décoration, atelier pour la programmation et les animations, atelier animaux, atelier restauration, atelier logistique, travail du groupe patrimoine

pour établir les portraits d'agriculteurs... Une fois par mois, le comité de pilotage, conduit par Prisca Manuel, chargée de l'organisation de la Fête, réunissant élus des communes, du Parc, de la CCRV ainsi que le SIVER a suivi l'avancée de cette préparation. A la fin juin une réunion publique a permis de bien informer les habitants dans la dernière ligne droite ! Denis Cheissoux, journaliste à France Inter sera le parrain de l'édition 2019 de la Fête.

A côté de la fête qui se déroulera à Saint-Martin, des événements seront organisés à Rencurel et Saint-Julien, en amont de la fête.



Denis Cheissoux, le parrain



LE VILLAGE : DES CHANGEMENTS REMARQUABLES !

Par Marie-Odile Baudrier



Depuis l'automne 2017 nous voyons les travaux de la traversée transformer notre commune.

► LA CHAUSSÉE

La chaussée et ses aménagements annexes (caniveaux, écoulements des eaux pluviales) ont été rénovés. Un premier revêtement a été réalisé; devant le constat de sa mauvaise qualité, le Département et l'entreprise Cheval l'ont repris intégralement, et à leurs frais, au printemps 2018. Sur la chaussée plusieurs dispositifs type « dos d'ânes » ont été réalisés pour ralentir la vitesse des voitures et motos. Pour parachever la nouvelle chaussée, des marquages au sol ont matérialisé des passages piétons et les dos d'ânes. Devant la mairie, un passage piéton 3D exécuté avec des nuances gris donne l'illusion de relief pour ralentir les incorrigibles adeptes de la vitesse! Ou essayer de les corriger.... Aux entrées

du village des bandes latérales guident les automobilistes en cas de brouillard. Le village a belle allure maintenant. Et, en parlant d'allure, rappelons qu'il doit être traversé à allure modérée : 30 km/h. En complément des ralentisseurs, des barrières/jardinières créent des écluses pour inciter à la modération de la vitesse.

► AUTRES AMÉNAGEMENTS

En plusieurs endroits, pour éviter les stationnements anarchiques, **des places de parkings** et des interdictions de stationner ont été tracées. Pour les mêmes raisons, des quilles ont été installées le long des trottoirs. Elles sont amovibles, enlevées pour le passage du chasse-neige ou des grumiers.

Pour augmenter **les possibilités de stationnement**, trois nouveaux parkings ont été créés, au nord de la grange Marcon, à proximité de la salle des Fêtes et au nord de la mairie. Ces aires, avec des revêtements encore provisoires, accueillent de nombreux véhicules. Derrière la grange Marcon, pour limiter

l'accès des véhicules, des buses en béton ont été installées et décorées par des jeunes graphes du village. C'est là que le panneau d'affichage, situé autrefois vers les WC, a été installé.

Tout le long du village **un cheminement continu** permet maintenant des déplacements à pied plus confortables et plus sûrs. Les trottoirs du côté Ouest ont été élargis et offrent aux piétons un parcours agréable et sécurisé. La placette autour de l'église a été complètement remaniée et bordée d'un parterre fleuri.

La rue est un lieu de passage mais aussi **un lieu où l'on aime se poser**. Un banc a été installé devant la maison Faresse et des bancs en bois avec une structure métallique vont entourer les tilleuls à proximité du monument aux morts et de l'église.

La clôture du terrain de boules a été reprise avec la construction d'un muret, dans le cadre d'un travail conjoint avec l'Amicale. Un premier arbre a été planté sur le parking nord afin d'ombrager le terrain de boules délimité par des

troncs. D'autres essences et emplacements de plantations sont à définir.

Les **WC publics** ont été complètement rénovés et mis aux normes pour les rendre accessibles aux personnes handicapées. La porte a été traitée et un auvent sera construit pour la protéger des intempéries. Un porte-vélo a été installé à côté des WC.

► « LE JARDIN DE PINPIN »

C'est un espace de vie qui a « fleuri » au milieu du village autour de la grange Marcon. Tout a commencé par un chantier sur les appentis Est et Nord de la grange. Le nettoyage des écuries d'Augias était un des 12 travaux d'Hercule. Rien d'aussi héroïque pour ce curage, mais tout de même un gros boulot pour débarrasser le bazar. Puis, au printemps dernier, un chantier mené par une équipe de la CCRV et l'agent communal a permis de démolir, combler la fosse, aplanir, réaliser un sol propre et au sec. Avec la sécurisation de la charpente de l'auvent Est et de sa couverture, c'est un espace qui va



pouvoir être utilisé lors d'événements, expositions et autres manifestations. Pour accéder facilement à ce coin de verdure, une rampe a été construite. Elle est bordée par une clôture originale réalisée par Emmanuelle Aussibal, grâce à une plantation en osier vivant. Des tables, pour manger, « tchatcher », se reposer, partager des moments conviviaux. A la place de l'ancien lavoir, un petit appentis pour abriter un point d'eau, un évier et un plan de travail. Après des travaux de terrassement et de soclage, les jeux et la cabane construite par « Factorix », appelée «La cabane à Lily», en référence au lieu-dit de la forêt de l'Allier, ont fleuri dans le jardin. Dès la sortie de l'école le jardin s'égaille du rire des enfants qui prennent d'assaut les balançoires et viennent jouer dans «leur» cabane. Bientôt un toboggan pour des glissades sans fin. Quel plaisir, ce jardin plein de vitalité! Pour relier le jardin à la Salle des Fêtes, un escalier a été réalisé avec d'anciens caniveaux. Et, là, les glissades ne sont pas permises; l'escalier sera bientôt éclairé et sécurisé par une main courante. Le Conseil a souhaité donner un nom au jardin de village. Une urne a été mise en mairie pour recueillir les propositions des habitants «Un jardin pour tous», «Un jardin Communal», «Le petit jardin»Les idées n'ont pas manqué. C'est le nom «Le

« Pinpin » et l'histoire de la grange

«Pinpin» est le surnom d'Albert Rimey un ancien propriétaire de la grange, décédé en 1957. Celui-ci était notamment scieur (la scie était installée dans l'appentis Est). Pinpin était le frère de Lucienne Rimey, épouse Marcon, décédée en 2007. C'est aux héritiers de celle-ci que commune a acheté la grange (d'où le nom de Marcon). Ce bâtiment a été construit à la fin du 19e siècle par la famille Rimey.



Rappel de sécurité dans « le jardin de Pinpin »

Il est formellement interdit de grimper sur la structure en bois de l'appentis de la grange Marcon, sous peine de condamnation de l'accès à cet espace. Les jeux du jardin sont réservés aux enfants de moins de 12 ans placés sous la responsabilité d'un adulte.



Jardin de Pinpin» qui est sorti nettement en tête. Un panneau bois sera gravé avec le nom retenu et fixé sur le mur longeant la route.

► LA SUITE

Jean-Louis Gontier fait don à la commune d'un ancien four à pain. Celui-ci sera installé dans le jardin de village, à un emplacement qui reste à déterminer. Les habitants seront sollicités pour ce chantier que les élus veulent participatif. Ce four sera une belle occasion de rencontres. D'autres travaux sont programmés dans les mois à venir : recherche et reprise des sources situées à l'est de la grange Marcon afin de renforcer l'alimentation de la fontaine et du bassin; rénovation des lauzes à l'entrée sud du village (il faut pour l'instant réussir à trouver suffisamment de lauzes pour remplacer les endommagées) et création d'un chemin piéton le long de celles-ci.



L'AVENIR DE LA GRANGE MARCON : C'EST L'AFFAIRE DE TOUS !

Avec le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre la réflexion sur l'aménagement de la grange Marcon franchit une nouvelle étape avec une volonté réaffirmée : l'implication forte des habitants !

Toujours accompagnés par le CAUE de la Drôme dans les réflexions sur l'avenir de la grange Marcon, les élus ont décidé d'engager le recrutement d'une équipe de maîtrise d'œuvre (architectes, bureaux d'études...). Celle-ci devra rassembler des multiples compétences afin de travailler sur :

-l'état des lieux et le diagnostic de la grange afin de connaître la solidité de la structure, de définir d'éventuels travaux conservatoires urgents, de disposer de relevés topo précis et plus largement de connaître les potentialités réelles du bâtiment.

-la rénovation de la grange afin de parvenir à la définition d'un programme d'aménagement ; il a été rappelé la volonté d'une forte implication des

habitants dans la construction du projet. Des compétences particulières en matière de conduite de démarches participatives sont attendues.

-la construction d'une chaufferie bois et la création d'un réseau de chaleur pour desservir au moins la grange rénovée et la mairie (voire la salle des fêtes). Une pré-étude a été réalisée par l'ADIL évoquant plusieurs hypothèses. Il convient désormais de les approfondir et définir le lieu d'implantation et le calibrage de la chaudière – probablement unique – qui devra desservir le plus de bâtiments publics.

-les aménagements des terrains Marcon autour de la grange. Il s'agira de porter une réflexion sur la création de nouveaux espaces publics, de liaisons piétonnes et/ou routières. Il faudra aussi définir des critères pour construire sur le terrain communal constructible situé en dessus de la grange afin de veiller à son intégration paysagère.

Le CAUE a rédigé le cahier des charges. Une commission a présélectionné quatre équipes au regard de leur composition, de leurs compétences et qualifications, de leurs expériences... Le jury a auditionné ces quatre équipes qui ont remis leurs propositions financières. Le recrutement définitif doit intervenir courant juillet. L'équipe se mettra au travail dès cet été.

Dans le cadre de cette démarche, les élus ont confirmé leur souhait de continuer à travailler étroitement avec les élus et les habitants des communes de **Rencurel et Saint-Martin**, ainsi qu'avec la CCRV et le PNRV.

Ils vont également travailler avec une structure spécialisée dans les **créations de tiers-lieux** (type CAP Rural ou le Moulin Digital) afin de réfléchir à l'opportunité d'un tel aménagement à Saint-Julien.

Le conseil a par ailleurs renouvelé la convention d'accompagnement avec le CAUE de la Drôme, avec 12 jours de travail pour environ 3 500€.

La commune va également déposer une candidature dans le cadre de **l'appel à projet intitulé "Revitalisation des centres bourgs et des centres villages" lancé par le Département**. Ce dispositif doit permettre d'obtenir une subvention du Département pour cette phase d'étude à hauteur de 50% dès le démarrage (alors qu'il faut habituellement porter la trésorerie jusqu'à l'aboutissement du projet). Cela permet aussi de bénéficier de bonification de 10% des subventions départementales pour les actions engagées à la suite de ces études. Au regard de l'état du projet, une telle candidature est apparue très opportune aux élus.

LES PAGES DE L'ÉCOLE



Le mercredi matin à l'école maternelle de Saint Julien



Tous les mercredis, on sort dehors pour explorer la nature.

On fait des explorations en utilisant nos 5 sens ; ça veut dire qu'on regarde avec nos yeux, qu'on touche avec nos mains et nos pieds, qu'on sent avec notre nez, qu'on goûte avec notre bouche, qu'on écoute avec nos oreilles. On a exploré le vent, la neige, la terre, les cailloux, les fleurs, l'herbe, les feuilles d'automne, les chants des oiseaux, les arbres ...

« Des fois, on a les yeux bandés ou on est pieds nus. »

Texte écrit par les enfants de Grande Section

Quand on a exploré le vent : ça nous faisait des caresses sur les joues et ça nous faisait envoler.

Avec la neige : on a glissé dessus comme une fusée la tête en arrière, on s'est enfouis dedans, on a marché dessus pieds nus.

Avec les feuilles : on s'est roulé dedans, on les a lancées en l'air.

Avec les fleurs de pissenlit : on les a senties et mangées.

Maintenant, après avoir fait toutes ces explorations, on connaît mieux la nature et comme ça on peut mieux en prendre soin parce qu'elle nous nourrit, elle nous fait du bien quand on la regarde et quand on la touche, ça nous fait doux dans notre corps.



Des hirondelles de l'école prennent leur envol vers d'autres horizons...



Christine Vignon est « ATSEM » à l'école maternelle de Saint Julien depuis 22 ans. A partir de la prochaine rentrée scolaire, elle a choisi de prendre une disponibilité pour une durée indéterminée. « L'Agent Territorial Spécialisé des Ecoles Maternelles » seconde l'institutrice pendant les temps scolaires, elle est sous sa responsabilité pendant la classe. Son temps de travail est partagé entre sa présence aux côtés des élèves et par un temps de travail hors scolaire, dédié au rangement, nettoyage et préparation du matériel pédagogique. Depuis 2014, avec la mise en place des activités périscolaires, Christine encadre le temps de repos auprès des enfants après la pose méridienne. C'est un travail d'équipe que Christine effectue depuis ces années avec les institutrices, rassemblant rigueur professionnelle et complicité, afin d'anticiper et de contribuer à l'éveil des jeunes écoliers.

Le mot de Christine : « 22 ans d'école, combien d'enfants, d'enseignants ? Beaucoup avec qui j'ai partagé rires et pleurs, avec qui j'ai tant appris. Le monde de l'enfance est magnifique, magique. Les enfants sont curieux, passionnés, passionnants. Ils sont dans cet élan de vie que malheureusement trop d'adultes ont perdu. Pour moi une page se tourne, je ferme le livre d'une belle histoire d'enfants, mais ces 22 années de chemin écolier laisseront à jamais chaleur et douceur dans mon cœur. Pour tout cela je remercie tout ce petit monde... »



Marie-Danièle Brochard prendra sa retraite à la fin de cette année scolaire. Elle a été recrutée en 2014 pour encadrer la pose méridienne, animer les temps d'activités périscolaires et pour effectuer des heures de ménage dans les bâtiments communaux.

Jusqu'en 2016, Marie accueillait les maternelles dans la salle du Fouillet qui se transformait en salle hors sac.

Ensuite, c'est dans la nouvelle salle de restauration qu'elle poursuit la conduite des repas. Elle a su s'adapter à la hausse du nombre d'enfants et n'a pas hésité à proposer ses idées. Son regard bienveillant, ses remarques sur l'organisation, sur la qualité, la quantité des repas ont permis de maintenir un niveau d'accueil optimum.

Lors des TAP, qui se déroulent à la salle du Fouillet après la pause du repas, Marie a peu de temps pour mettre en place une activité, mais elle ne manque pas d'idées pour proposer des jeux ou faire une initiation au langage des signes. Pour Noël, elle a aussi organisé un goûter inter-générationnel. Elle travaille en collaboration avec Christine Vignon qui encadre le temps de repos, variable suivant l'âge des enfants.

De par sa forte expérience professionnelle dans la petite enfance, elle a eu aussi l'occasion de remplacer l'aide maternelle de l'école.

Par Gilles Chazot

Evelyne Le Moigne,



Evelyne est aussi une naturaliste engagée qui s'investit

enseignante de l'école maternelle de Saint Julien, a obtenu sa mutation pour un poste dans les Alpes de Haute Provence. Elle quittera donc l'école après y avoir passé sept années scolaires.

dans des associations comme Mille traces ou comme la Ligue de Protection des Oiseaux (LPO Royans-Vercors)... Elle partage sa passion pour les petites chouettes de montagne avec son jeune public et monte un projet avec sa classe pour financer des nichoirs pour la chouette de « Tengmalm », sous l'œil attentif de la mascotte « Juliette la chouette ». Evelyne a aussi conduit sa classe en voyage scolaire de plusieurs jours à Crupies sur le site de Musiflore pour une initiation « chorale et arts visuels ».

Parole à nos associations

LES AMIS DE SAINT BLAISE

« Pour restaurer et mettre en valeur le religieux de St Julien »

Deux chantiers de rénovation devaient se réaliser cette année.

D'abord la mise en valeur de l'ancien mécanisme de l'horloge qui dort actuellement au milieu des gravats sous le clocher. Plusieurs personnes ont pu le découvrir au cours de la dernière « nuit des églises » en Juin 2018, et nous ont encouragés à faire le ménage ! Nous allons donc évacuer ses gravats et tout nettoyer.

Ensuite, nous voulons rendre le couloir d'accès à l'église, coté Est, plus agréable. Il sert en effet de sortie supplémentaire pour les enterrements et les concerts. C'est vrai qu'on y entasse le bois de chauffage pour l'hiver, mais ce n'est pas une raison pour le laisser aussi sale et dégradé. Du bois bien rangé, des murs propres et un plafond repeint ne pourront qu'ajouter du charme à cette petite église rurale...

Parce qu'on oublie vite : un rappel de tout ce que nous avons pu réaliser depuis 2008 grâce à vos dons :

- Reprise des escaliers Ouest et Est de l'église
- Changement de la fenêtre de la sacristie : 297 €
- Ponçage et traitement des 2 portes Ouest et Est
- Pose de 3 protections grillagées sur les vitraux : 360 €

- Pose d'un support en fer forgé à la croix du cimetière : 925 €
- Traitement des escaliers et du plancher des tribunes
- Participation avec la Fondation du patrimoine à la restauration du clocher : 7000 €
- Pose d'un rétro-éclairage LED dans le clocher : 489 €
- Restauration de la plaque « GUILLON » côté Est du clocher : 545€
- Pose d'une rampe dans les escaliers des tribunes
- Re-gravure des inscriptions sur la croix au carrefour Sud : 216 €
- Restauration de la sacristie (murs et plafond)
- Chauffage électrique église : 2430 €
- Complément guirlande électrique : 756 €
- Participation à la restauration du contrefort Nord de l'église : 3400 €

GROUPE PATRIMOINE

Notre association : « Groupe Patrimoine du Vercors » est créée en Mars 2004. Elle comporte à ce jour une trentaine d'adhérents. En 15 ans d'existence, elle a proposé 18 expositions – dont la dernière en date, autour du 100^{ème} anniversaire de l'Armistice de 1918, en étroite coordination avec les mairies de Rencurel, St Julien et St Martin-en-Vercors. Ce travail détaillait le destin des 109 soldats de



nos villages « Morts pour la France » avec l'édition d'un livret.

Notre association a aussi guidé des balades patrimoniales autour des villages, édité des livrets de photos

anciennes sur différents thèmes, recueilli le patois de cette contrée, organisé des manifestations autour des expositions, édité deux livres : « Balades autour des Chapelles du Vercors » et « Herbouilly en Vercors, une histoire montagnarde », recueilli le témoignage de nombreux habitants du massif relatant des modes de vie passés. L'élément fondateur de notre groupe (Yvette Rouveyre) a œuvré bien avant la création de notre association pour collecter d'innombrables documents, trier les archives et mettre en ordre quantité d'enregistrements.

Nous espérons que ces 40 années de préoccupation mémorielle serviront les générations à venir....

Au jour d'aujourd'hui, notre association participe activement à la fête du Bleu qui aura lieu à St Martin les 27 et 28 Juillet 2019, en préparant des interviews des agriculteurs - éleveurs- apiculteurs -travailleurs de la terre et des rivières sur les 3 communes Rencurel, St Julien et St Martin-en-Vercors sous forme de portraits et d'un futur livret.

Une exposition sur les laiteries du Vercors est déjà dans les tuyaux!

CAMERA EN CAMPAGNE

Du 4 au 9 août se déroulera la dixième édition des rencontres Camera en Campagne dont le thème sera cette année le cinéma Italien.

Pour cette date anniversaire, les organisateurs ont fait les choses en grands. Le festival s'articulera autour du jardin et de la grange Marcon.

Un espace chaleureux (bar, salon, espace de conférence et de restauration) sera créé sous l'appentis de la grange pour accueillir le public.

Les films sélectionnés par notre président et fondateur de ces rencontres Ronald Hubscher seront toujours projetés dans la salle des fêtes.

Tout au long du festival de nombreuses animations seront proposées au public (cafés littéraires, débats, conférences et concerts d'ouverture et de fermeture du festival).

Une rétrospective des 10 ans de Camera en campagne sera exposée avec (photos, affiches et articles de presses) qui rappelleront les succès de ces rencontres de Saint Julien en Vercors. Une librairie ambulante sera installée pendant le festival.

Notre buvette cette année aux saveurs Italiennes sera elle aussi déplacée et sera installée au niveau du jardin de Pinpin.

Les organisateurs et l'ensemble des bénévoles seront fin prêts pour vous accueillir durant la semaine du festival et vous attendent très nombreux pour un moment incontournable de l'été à Saint Julien.

Appel à Bénévoles :

Cette année encore, nous recherchons des bénévoles pour nous aider à la réussite des rencontres Caméra en campagne de Saint Julien.

Si vous êtes intéressés soit pour la création des décors, un atelier fabrication est prévu du 29 au 31 juillet (avis au bricoleur), soit pour nous donner un coup de mains pour le montage des chapiteaux, merci de vous faire connaître auprès de l'association Caméra en campagne au : 06 24 38 51 34 ou en faire part en Mairie de Saint-Julien.

Un grand merci à vous et nous vous donnons rendez vous à partir du 4 août pour ces dixièmes rencontres cinématographiques « Caméra en Campagne »

L'embellissement du village est l'affaire de tous !

Si par hasard, en face de chez vous, certaines fleurs baissent la tête, pouvez-vous leur donner un peu d'eau en attendant que les arroseurs arrivent... Merci!



10^e RENCONTRES CINÉMATOGRAPHIQUES DE SAINT-JULIEN-EN-VERCORS

LES ÉCRANS DE LA RURALITÉ

4-9 AOÛT 2019

LE CINÉMA
ITALIEN

CAMÉRA
CAMPAGNE
CAMERAENCAMPAGNE.FR

Édito 2019

De la plaine humide du Pô à la terre brûlée de soleil de la Calabre et de la Sicile, le cinéma italien déroule un panorama où la beauté des paysages et la violence des rapports sociaux et politiques se mêlent intimement.

Fortement influencés par l'histoire turbulente, sinon tragique, de leur pays, et par le néoréalisme qui a constitué la matrice de maints films, rejetant les mièvreries mondaines ou le nationalisme des films de la période fasciste, quittant les studios pour planter leur caméra en extérieur et s'intéresser à « l'uomo qualunque », de nombreux réalisateurs ont valorisé dans leurs œuvres - dont beaucoup sont inscrites dans l'imaginaire collectif - le régionalisme et la ruralité, qui ont longtemps façonné l'identité de la péninsule.

C'est cette campagne dans tous ses états et ses particularismes qu'entendent dévoiler, ou faire redécouvrir, les « Rencontres cinématographiques » de St-Julien-en-Vercors consacrées aux TERRES ITALIENNES.

Toutes les informations et celles de dernière minute sur
cameraencampagne.fr

DIMANCHE 4 AOÛT

17h30 ■ OUVERTURE DU FESTIVAL EN MUSIQUE
21h00 ■ LES MERVEILLES

LUNDI 5 AOÛT

14h00 ■ LA TERRE TREMBLE
17h30 ■ RENCONTRES AVEC DES RÉALISATEURS
21h00 ■ LE JARDIN DES FINZI-CONTINI

MARDI 6 AOÛT

10h30 ■ PINOCCHIO
14h00 ■ CONFÉRENCE - DÉBAT
17h30 ■ UN PAESE DI CALABRIA
21h00 ■ LES AMANTS DIABOLIQUES

MERCREDI 7 AOÛT

10h30 ■ GLADIATEURS DE ROME
14h00 ■ RIZ AMER
16h30 ■ CONFÉRENCE - DÉBAT
21h00 ■ FUOCOAMMARE, PAR-DELÀ LAMPEDUSA

JEUDI 8 AOÛT

15h00 ■ PAIN, AMOUR ET FANTAISIE
17h30 ■ TERRE À TERRE
21h00 ■ LE FACTEUR

VENREDI 9 AOÛT

14h00 ■ SALVATORE GIULIANO
16h30 ■ COURTS-MÉTRAGES
18h30 ■ SOIRÉE DE CLÔTURE EN MUSIQUE
21h00 ■ L'ARBRE AUX SABOTS



L'arbre aux sabots

La Trans'Vercors Nordic 2019



Par Claudine Thiault

Ce matin-là, le 3 Mars 2019, il faisait froid. L'aube s'étirait vers le jour annonçant une belle journée... Ouf ! Après une journée de pluie, la veille, la neige sera glissante, vraiment glissante....

Une dizaine de cars s'élança de Bois Barbu vers le Col de Rousset pour déverser son lot de skieurs au parking de la Flatoune... Tout est prêt pour les accueillir et dossards distribués, après une collation pour se réchauffer, ils s'élancent pour 53 km pour la Traversée, la 51ème édition, la mythique !!!! Et ils sont nombreux tous ces skieurs, plus de 900 Soit en chrono, soit en rando...

8h 30 le départ est donné !

Les premiers traversent en « volant » sur leurs skis le Pas des Econdus, Pré Grandu, PréRateau, Prévallet, Herbouilly pour arriver à Bois Barbu en 2h22"47....

A Herbouilly, vers 10h, alors que nous attendions les premiers coureurs, une effervescence peu coutumière, bigarrée, colorée, avec des tenues peu ordinaires pour des skieurs. Ils se massent

autour du ravitaillement, ils ont aussi des dossards... C'est la Trans générationnelle, un 18 km d'Herbouilly à Bois Barbu...

Ambiance assurée... Le départ de ces 150 concurrents, vers 10h30, est donné par Claude Terraz, initiateur de cette traversée en 1968... Et sous le regard étonné des « vrais coureurs », des marins, des fantômes, des Robins des bois, le fermier et sa vache, des beaux gosses ... vont faire leur 18km de traversée, avec des groupes consti-

tués de 8 à 77 ans ... et avec le sourire !

L'arrivée à Bois Barbu a été particulièrement bruyante et remarquée... L'année dernière, ils étaient une trentaine, cette année 150... Cette Trans générationnelle prendrait-elle de l'ampleur ?

La réponse en Mars 2020, pour la 52ème édition de cette belle traversée !

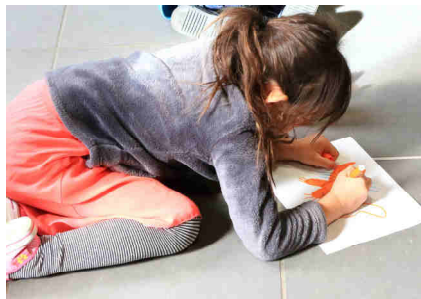


Expo photo à la salle des fêtes

par Bruno Begou



Deux photographes amateurs ont emprunté une deuxième fois les murs de la salle des fêtes de Saint-Julien en Vercors. C'est une chance et une bonne occasion pour nous de rencontrer encore des élus, des habitants, des usagers qui acceptent nos photographies naïves et spontanées.



La tendance actuelle est plutôt d'offrir une salle au "photographisme" qui chasse le naturel en artificialisant ses clichés avec des logiciels.



Chaque prise de vue est un regard échangé avec un animal, avec un paysage façonné par la nature ou le labeur de générations de femmes et d'hommes qui ont vécu sur le territoire qu'ils aimaient.

Quand on pose son objectif pour le stabiliser sur une boîte à lettres, un muret, une clôture ou un tas de bois, la photo se prolonge souvent par des échanges chaleureux avec le propriétaire.



Beaucoup de portraits de la faune sauvage ont pu être réalisés grâce aux indications d'un habitant, d'un randonneur, d'un chasseur, d'un agriculteur, d'un berger ou d'un photographe animalier.

Avant de pouvoir photographier le Grand-Veymont entre les cornes d'une chèvre du Rove j'avais discuté avec Annaïs et fait connaissance avec ses patous.

Deux jours plus tard, un peu avant le crépuscule, la bergère rentrait dans sa cabane laissant son troupeau rejoindre le sommet, où j'observais les bouquetins.

Assis, j'ai attendu calmement que les brebis se rapprochent pour faire la photo. Puis je me suis retrouvé entouré par 1500 moutons qui continuaient paisiblement à brouter l'herbe tout en se dirigeant vers le "jas" où ils allaient passer la nuit. Les patous fermaient la marche. Ils ont reconnu ma voix et sans aboyer sont venus se coucher si près de moi que j'ai dû changer d'objectif pour emporter un souvenir...

Le charme de la photographie ce sont les Rencontres avant, pendant et après avoir déclenché l'obturateur. Soyez tous remerciés pour ces échanges qui embellissent la Vie.



Cet hiver, à l'occasion de cette exposition, Evelyne a amené sa classe à la découverte des photos de Bruno, exposées à la salle des Fêtes.

Elle a organisé cette séance et un atelier « dessin » au milieu des photos. Bruno l'a accompagnée pour répondre aux questions des enfants. En voici quelques photos.

DES TRAVAUX

PRESQUE DISPARUS

Par Françoise Chatelan

« Ah ! Si les Anciens revenaient ! »... Une réflexion qui laisse entendre que beaucoup de choses dans le domaine agricole ont changé...

Vers 1950, une quarantaine de fermes grandes ou petites se partagent les terres de notre commune. Être paysan, c'est être employé à temps plein avec des périodes de travail intense et d'autres plus légères. Même si l'hiver est une saison plus calme durant laquelle on prend davantage le temps de vivre -particulièrement en famille- on remet les choses en ordre, « à niveau ». On répare le matériel agricole qui servira aux beaux jours.

Les « bachasses » -récipients en bois déposés dans les crèches pour nourrir les vaches- retrouvent côtés ou fond neufs. Actuellement, une nouvelle vie leur est offerte comme jardinières de fleurs dans les cours des fermes.

On ressoude les anneaux des chaînes qui serviront pour « sortir le bois ».

On remplace les dents cassées des râteliers en bois ou encore les barreaux des échelles et des râteliers en taillant de l'aulne (arbre des zones humides).

Les planches et les piquets nécessaires pour bâtir des palissades le long des prés proches des maisons demandent réparation ou remplacement.

Régulièrement, le grillage des cages à lapins est à changer ou du moins à « retisser » avec du fil de fer.

Les planchers des tombereaux pourris par le fumier, sont à refaire.

On devient bourrelier en rivetant les brides des vaches et des chevaux, les harnais et même les ceintures !

Au coin du feu, certains rempaillent les chaises avec du raphia ou tressent des paniers en osier ou noisetier (préalablement assouplis dans l'eau).

L'hiver, c'est aussi l'occasion de rafraîchir les murs de la cuisine -unique pièce à vivre- avec du badigeon (chaux).

Doucement, on glisse vers le printemps. Si le temps est propice, si la neige fond, on se tourne vers l'extérieur. Le fumier accumulé sur la fosse à purin pendant tout l'hiver est charrié



dans un tombereau ou sur un traîneau s'il y a encore de la neige, et ce, jusqu'au champ. Un peu plus tard, il sera mis en petits tas (des barotons) afin d'être plus facilement « écarté » à la fourche avant le labour du printemps. Très souvent, des buissons bordent les parcelles. Avec la « gouillarde », on les coupe pour qu'ils n'envahissent pas la bonne terre cultivable. Ses branches épineuses brûleront en même temps que les talus (écobuage). A la fonte des neiges, les prairies reverdissent rapidement si l'on fait sortir de leur lit les multiples ruisseaux qui les traversent. Avant que l'herbe ne pousse, avec des paniers en fer, adultes et enfants ramassent les pierres des

champs et des prés et les vident sur des pierriers encore visibles aujourd'hui. Un tel travail évite de casser les pièces des faucheuses pendant les fenaisons.

On doit « écarter les taupinières » à la fourche ou, s'il y en a trop, avec une herse « habillée » de buissons... et si ça ne suffit toujours pas, on enfume les galeries avec un produit actuellement interdit !

Il faut aussi « aller au bois » ; le bois est l'unique matériau pour se chauffer toute l'année.

En début de printemps, on doit faire germer les pommes de terre en se servant de la récolte de l'année précédente. Dans une même ferme, on trouve plusieurs variétés : Bintje, Sirtéma, Rate, BF 15, Belle de Fontenay etc., chacune ayant une utilisation précise (purée, soupe, frites...).

Le printemps, c'est aussi la période des labours et des semailles de céréales, sauf pour le blé d'hiver déjà semé à l'automne (blé de printemps, orge, avoine, seigle). On peut « refaire » une prairie (trèfle, fléole, sainfoin, ray-grass). Le blé sera parfois vendu au troc au meunier et au boulanger de Saint Martin. Les autres céréales serviront à nourrir les bêtes.

L'été approche... l'été est là !... avec la période harassante des fenaisons ! Il faut beaucoup de foin car l'hiver peut commencer très tôt et durer. Dès la pointe du jour, on part avec la faucheuse tirée par des vaches ou des chevaux, et la faux pour les endroits difficiles d'accès ou pentus. En fin de



matinée, quand le soleil apparaît, on va faner : munis de fourches, les hommes mais aussi les femmes et parfois des enfants éparpillent les andains d'herbe pour que l'air et la chaleur les pénètrent. Le soir ou par temps de pluie, on « encuche ». Une cuche est un tas de foin bâti de telle façon que la rosée ou la pluie ne puisse pas pénétrer à l'intérieur. Le lendemain, on « décuche » en éparpillant le foin !



Quand il n'est pas trop lourd, s'il a un peu séché, on attelle la faneuse au cheval ou aux vaches pour finir le travail. Puis, on « enrôle » avec la râteleuse elle aussi tirée par des bêtes. On utilisera la fourche et le râteau en bois pour « faire les bordures » car on ne laisse pas gaspiller le foin... Il est précieux ! Le foin sec sera chargé à la fourche, en vrac, sur des chars et déchargé à la fourche dans la fenièr. S'il y a peu de place, on bâtit un fenier à l'extérieur, opération de spécialistes car le fenier est une grosse meule de foin conçue de telle façon qu'elle ne « prenne pas l'eau ». Le foin mouillé ne vaut pas grand-chose sur le plan nutritionnel et termine souvent en litière.

A peine les fenaisons terminées, début Août, les moissons arrivent. Avec la

faucheuse (traction animale) ou à la faux dans les coins difficiles, les hommes coupent les tiges à ras le sol. Derrière eux, les femmes mettent en « javelles » (brassées d'épis) avant de former des gerbes en serrant avec un lien de paille. Elles sont regroupées par trois en forme de hutte pour leur permettre de sécher ou pour les protéger en cas de pluie. Ensuite, ces gerbes disposées avec soin sur des chars regagnent la ferme ; si la grange est trop petite, on les installe à l'extérieur en gerbier (équivalent du fenier). Elles attendront la batteuse. Ce sera une dure mais belle journée d'entraide durant laquelle les voisins donneront leur force et leur temps.

C'est en Août également que l'on prépare des « liasses » : après la descente de sève, on coupe des branches de frêne que l'on fait sécher sur des « liors » (chevrons de bois) ; on les « éblusse » (épluche) pour récolter les feuilles qui compléteront la nourriture des chèvres. En coupant les branches d'un frêne tous les trois ans, elles n'ont pas le temps de grossir, ce qui facilite leur dépôt dans les crèches et les râteliers.

Puis, l'automne arrive avec les récoltes vivrières : pommes de terre et carottes pour les hommes, et pour les bêtes, betteraves et colverts qu'il faut « déravisser ». Il faut à nouveau « sortir du bois », le scier avant de l'empiler comme réserve pour les années suivantes. Il est un travail journalier qui n'attend pas : la traite des vaches et

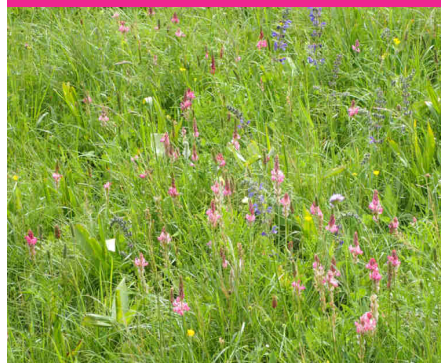
souvent des chèvres. Quelle que soit la saison, le temps, que ce soit Noël ou Pâques, fatigue ou pas fatigue, il faut traire ... à la main ! deux fois par jour. L'été, quand l'orage arrive, que le foin risque de se mouiller, que l'homme est dans les champs, c'est la femme qui assure la traite. C'est elle aussi qui va souvent « garder le vaches » car il n'y a pas de parc électrique. On ne peut pas s'absenter : les bêtes sont là ! D'ailleurs, partir on n'y pense même pas. On n'est pas exigeant. Mais on sait trouver des moments de bon temps.

Un jour !... Le tracteur arrive ! et avec lui un soulagement : moins de fatigue, moins de main-d'œuvre, plus d'efficacité. Le tracteur se moque de l'heure, de la chaleur, des distances, de la nuit ! Mais cette entrée dans la mécanisation a elle aussi ses servitudes car la machine appelle la machine... donc des emprunts, le souci d'avoir plus de terres pour les rembourser... un cercle vicieux !

Pour simplifier, on peut dire que pour pratiquer ce métier de paysan avec bonheur, l'idéal serait, grâce à une mécanisation raisonnée, de pouvoir goûter comme les Anciens à la fécondité de la terre qui nous est donnée, en ayant les moyens et le temps de vivre.

Un équilibre fragile, difficile à trouver.

Excellente plante fourragère et mellifère, bien adaptée aux régions calcaires sèches, le **sainfoin** a pratiquement disparu de nos prairies. On le trouve encore sur les bords de chemin, ou comme sur la photo, dans les rares parcelles qui sont fauchées tardivement, permettant ainsi à la plante de faire la graine.



Résultats des élections européennes du 26 mai 2019 à Saint-Julien-en-Vercors



Inscrits : 206
Votants : 136
Abstention : 34%
Exprimés : 127

Nombre de voix par liste

Renaissance, LREM (Loiseau) :	30 voix soit 23,6%
Europe Ecologie (Jadot) :	29 voix soit 22,8%
Rassemblement National (Bardella) :	23 voix soit 18,1%
La France Insoumise (Aubry) :	11 voix soit 8,7%
Envie d'Europe, PS (Glucksmann) :	9 voix soit 7,1%
Union de la droite (Bellamy) :	7 voix soit 5,5%
Debout la France (Dupont-Aignan) :	6 voix soit 4,7%
L'Europe des gens PCF (Brossat) :	4 voix soit 3,2%
Pour le Frexit, UPR (Asselineau) :	4 voix soit 3,2%
Urgence Ecologie (Bourg) :	2 voix soit 1,6%
Décroissance 2019 (Delfel) :	1 voix soit 0,8%
Les Patriotes (Philippot) :	1 voix soit 0,8%

En France, le taux d'abstention s'est élevé à 49,8%, un niveau historiquement bas (57,5% en 2014, 59% en 2009).

6 listes se sont réparties les 79 sièges (il fallait franchir la barre des 5%) :

23 pour le Rass. National
23 pour LREM
13 pour Europe Ecologie
8 pour l'union de la droite
6 pour la France Insoumise
6 pour Envie d'Europe.

Un grand merci aux bénévoles qui ont prêté main forte pour le scrutin (tenue des bureaux, dépouillement).

Par Françoise Chatelan

Nos entrepreneurs : Amaury Boudersa

Après Théo Breton et Christophe Drogue, voici Amaury Boudersa et Vercors Tous Services.

En 2004, Amaury quitte les plaines de la Charente-Maritime pour s'installer dans la montagne « à cause d'une femme ! » s'exclame-t-il avec humour. On dira plutôt : « pour l'amour de Claire-Lise ! »

Très jeune, Amaury travaille. En apprentissage dès l'âge de 15 ans, il décroche un diplôme d'électricien (1er du département !), formation qu'il complète par un an d'études en plomberie. Finaisons chez son beau-père, remplacement à l'Entreprise Blanc dans laquelle il reste finalement 13 ans en terminant chef d'équipe.

Mais il a un désir : créer sa propre Entreprise. Alors, après quelques difficultés, en Janvier 2017, il lance « Vercors Tous Services ».

Rien ne semble arrêter Amaury ; il s'attaque à tout, notamment au fer, mais c'est le travail du bois qu'il préfère.

Ses compétences, il les met aussi au service de sa grande famille en aménageant confortablement et joliment sa maison de la Martelière et ses abords (jardin, jeux, animaux etc.).

Sa compagne Claire-Lise est heureuse de s'occuper de leurs quatre enfants (Thibaut

12 ans, Noé 9 ans, Aymie 6 ans et Lydie 3 ans) et d'en accueillir d'autres en tant que « nourrice agréée ».

Quand on demande à Amaury ce qu'il aime faire en dehors de ses journées de travail, il répond sans hésiter : « Travailler ! ».

Malgré tout, l'appel de la Charente reste fort. C'est ainsi que deux fois par an, à Noël et pendant l'été, il emmène sa famille plusieurs semaines retrouver les siens, là-bas, près de l'océan.

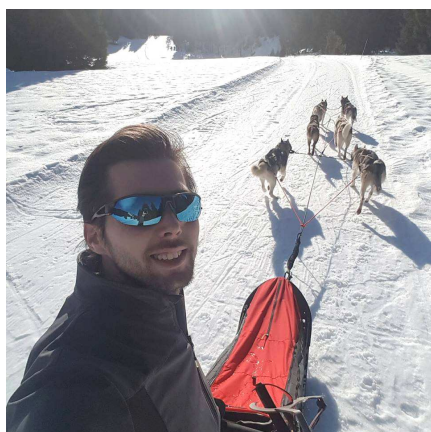




Ils ont choisi de vivre à Saint Julien!

Par Françoise Chatelan

Romain Charbonnier



Depuis 5 ans, Romain Charbonnier a quitté les Bouches du Rhône pour vivre dans nos montagnes.

Après un bac professionnel, il suit une formation de dressage de chiens :

chiens pour aveugles, chiens de montagne, chiens de traineau, chiens pour l'armée etc. Mais dans un désir de changement et après un an passé en Nouvelle Zélande et en Australie, il s'installe dans le Vercors.

D'abord embauché à Gam Vert, il décide d'être facteur et assure actuellement ce service sur le secteur de Méaudre et Autrans. Il apprécie beaucoup ce travail extérieur, indépendant et riche en relations. « *Les gens sont contents de nous voir ; nous discutons, nous les aidons* ».

Suite à une promotion récente, il vient d'être nommé remplaçant itinérant sur tout le département de l'Isère.

Romain se sent très bien à Saint Julien, notamment avec ses voisins... tellement bien qu'il construit sa maison derrière chez André Callet... « *Une maison en moellons, doucement, un peu comme le facteur Cheval, car le bois demande plus de rapidité !* »

Avec ses 6 chiens de traîneaux qu'il garde uniquement pour le plaisir, il propose pour l'année prochaine, d'amener le père Noël en traineau par la Versanne ; reste à trouver le père Noël et ... à commander la neige !

Marie Golain et Victor Traumann



Depuis le 20 Décembre 2018, Marie Golain, Victor Traumann et leur petite fille Suzanne (10 mois en Janvier) habitent à Ponsion (ancienne maison de Robert Lattard).

Originaire de Normandie, Marie a toujours eu le désir de vivre à la montagne et,

finalement, elle est tombée amoureuse du Vercors. Victor, lui aussi conquis, a quitté Paris pour la rejoindre. Après un temps de location à Engins, ils ont choisi St Julien pour vraiment installer leur vie de famille.

Marie est infirmière à l'IME (Institut Médico Educatif) des Violettes à Villard de Lans. Victor occupe un poste de responsable informatique à Sassenage.

D'un abord très simple et très agréable, ils font doucement leur « trou » auprès de leurs voisins.

Quand on a laissé la famille et les amis en ville, loin de toute montagne, on ouvre sa porte pour les accueillir. C'est ainsi que, régulièrement, leur maison -qu'ils sont en train de rénover- devient maison de vacances pour tous !



Ils nous ont quittés...

Par Françoise Chatelan

Denise AUDEMARD naît le 14 Novembre 1949.

Volontaire, courageuse et entreprenante, elle ne reste jamais sans travail : cuisinière, secrétaire, commerçante etc. Finalement, en 2008, elle s'installe définitivement dans sa maison familiale où elle accueille avec joie ses enfants et petits-enfants. Très malade, le 6 Février 2019, elle quitte cette vie qu'elle aimait tant.

Lucienne VEYRET naît le 25 Avril 1942 aux Clots.

Tout en menant à bien son rôle de femme au foyer, elle est soucieuse de la santé et du moral de ses voisins ; elle leur rend d'énormes services. Malheureusement, la maladie se déclare, progresse et l'oblige à vivre chez sa fille et son gendre qui l'accompagneront avec tendresse, patience et compétence jusqu'à son dernier souffle, le 21 Mai 2019.

Claude PANNETIER naît à Grenoble en 1937.

Dès son plus jeune âge, ses grands-parents habitant Saint Julien, il y passe la plupart de ses vacances. Plus tard, avec son épouse Christiane, ses enfants et petits-enfants, il quitte régulièrement Paris pour « goûter » à la maison de ses ancêtres. A sa retraite, c'est encore dans le Vercors qu'il vient passer l'été. Une leucémie l'emporte en Avril 2019.

Jacqueline FARESE naît à Lyon en 1936. Petite fille, elle passe souvent ses vacances à Saint Julien dans la maison familiale (maison « Mexicaine » sur la place).

Après avoir lutté jusqu'au bout avec courage contre la maladie, elle décède à Lyon le 5 Juin 2019.

Elle est inhumée au cimetière de St Julien le 11 Juin 2019.

Yvonne BARRAL, est née en 1920. Elle décède le 11 Janvier 2019. Elle repose au cimetière de Saint Julien depuis le 7 Mai 2019. Elle était la nièce de Clovis et Charlotte Filet qui vivaient dans la rue de l'Etrait.

René BATTENTIER, né en 1927, décède le 8 Mai 2019.

Il repose au cimetière de Saint Julien depuis le 17 Mai. Son épouse est une descendante de la famille Rochas de la Ma-trassière.

INFOS PRATIQUES

► MAIRIE & AGENCE POSTALE

Ouverture : de 9h à 12h

Les lundi, mardi, jeudi & vendredi

Fermeture le mercredi



Fermeture estivale du 10 au 25 août 2019. Colis et courriers en instance déposés à la Poste de La Chapelle.

Contacts : 04 75 45 52 23:

mairie.stjulienvercors@wanadoo.fr

www.stjulienvercors.fr

Permanence du maire sur RDV

Formalités administratives :

>Pour les élections municipales 2020, inscription sur les **listes électorales** jusqu'au 6^e vendredi avant les élections

>**Recensement militaire** à effectuer en mairie dans le mois suivant les 16 ans.

>Demandes de certificats d'immatriculation (**carte grise**) et de renouvellement de **permis de conduire** : uniquement de manière dématérialisée sur le site de la préfecture drome.gouv.fr rubriques : démarches administratives

>Délivrance et renouvellement de **carte d'identité et de passeport** : s'adresser à la mairie de la Chapelle-en-Vercors pour une prise rendez vous préalable au 04 75 48 20 12

► TRÉSORERIE LA CHAPELLE

Ouverture du lundi au vendredi de 8h30 à 12h. 04 75 48 21 50

► CRECHE LES VERCOQUINS

Accueil du lundi au vendredi, de 8h15 à 18h. Inscription obligatoire

► PORTAGE DE REPAS À DOMICILE

Service de portage de repas à domicile pour les personnes âgées ou malades confié par la CCRV au Centre social La Paz de Saint-Jean. 04 75 47 76 55

► ASSISTANCES MATERNELLES

▲Christine Blanc : 04 75 47 08 97

Le village / Saint-Julien

▲Laurence Drogue : 06 0864 4917

Ponçon / Saint-Julien

▲Claire-Lise Fillet : 06 26 15 57 76

La Martelière / Saint-Julien

▲Mélodie Torte : 06 12 13 56 49

Les Berthonnets / Saint-Martin

► MAISON DE SERVICE AU PUBLIC & CENTRE DE RESSOURCES MULTIMÉDIA À SAINT-JEAN

Assistance aux démarches administratives (CAF, Pôle Emploi, CPAM, dossiers retraites ...) ainsi qu'un accès à un espace informatique et ateliers pour découvrir et maîtriser l'outil informatique, avec ou sans RDV. 04 75 05 21 12

► TRANSPORTS À LA DEMANDE

Réservation obligatoire 24h minimum avant le début de la course au :

0 810 26 26 07. Services assurés vers Villard de Lans pour les lignes de bus et vers le marché de La Chapelle le jeudi par les Taxis Ferlin.

► TRANSPORTS AVEC LE ROYANS EXPRESS

Service de transport à la demande sur le Royans et le Vercors assuré par le centre social La Paz : 04 75 47 76 55

► INFO CIRCULATION

Pour être tenu informé en temps réel des conditions de circulation notamment l'hiver, site : vh.ladrome.fr

► DRÔME SOLIDARITÉ

04 75 79 70 09. Numéro de téléphone pour répondre aux besoins des personnes âgées et handicapées et à leurs proches, joignable toute l'année, du lundi au vendredi de 9h à 17h30.

► PERMANENCE DE L'ASSURANCE MALADIE

Permanence à La Chapelle, uniquement sur rendez-vous au 3646 ou sur le site Internet ameli.fr

► MÉDIATHÈQUE DE LA CHAPELLE

Ouverte : lundi 10h-12h / mercredi 14h - 17h / jeudi 10h-12h et 13h30-16h30 / vendredi 16h-18h30 / samedi 10h-12h. A côté du collège. Adhésion 10€. 04 75 48 15 92

► DÉCHETTERIE DE LA CHAPELLE

Du 1er juin au 30 septembre : Ouverte : lundi 13h30-16h30 / mercredi 13h30-16h30 / jeudi 9h-12h et 13h30-16h30 / samedi 9h-12h et 14h-17h

Du 1er octobre au 31 mai : Ouverte : lundi 13h30-16h30 / mercredi 13h30-16h30 / jeudi 10h -12h et 13h-16h / samedi 10h-12h et 14h-17h

► LA PISTE RECYCLABLE (RECYCLERIE)

La Chapelle, ouverte jeudi : de 9h30 à 12h et samedi de 10h à 12h

► PROFESSIONNELS MÉDICAUX ET PARAMÉDICAUX

La Chapelle

▲Docteur Maire 04 75 48 20 17

▲Pharmacie 04 75 48 20 33

▲Kinésithérapeute 04 75 48 11 69

▲Infirmiers : Domy 06 28 40 66 65 -

Bidault 06 14 40 49 20 -Philibert 06 11

14 75 22- Michelier 06 82 06 09 30

Saint-Martin

▲Kinésithérapeute 06 24 35 11 76

▲Orthophoniste 04 75 02 54 85

▲Psychomotricienne 07 83 67 38 62

▲Sage-femme 06 08 89 61 53

▲Psychologue 06 80 23 49 86

▲Ostéopathe 06 27 22 20 02

▲Kinésiologue 06 12 67 66 78

▲Sophrologue 06 80 07 03 89

▲Réflexologue 06 83 04 16 51

► AUTRES SERVICES

▲Communauté des Communes du Royans-Vercors 04 75 47 79 42

▲Office de Tourisme 04 75 48 22 54

▲Gendarmerie 04 75 48 24 44

▲Vétérinaires 04 75 48 24 13

N° d'urgence : SAMU 15

Police : 17 / Pompiers : 18

Personnes sourdes : 114

Numéro d'appel européen : 112

RETRO en photos



Cérémonies du 19 mars en présence du sous-Préfet, d'élus du Vercors drômois et de la FNACA



Repas de la Saint Blaise



Cérémonie du 8 mai



Les Drayes du Vercors

